

Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

SANTE PUBLIQUE

01

INFRASTRUCTURE

02

TRANSPORT

02

ADMINISTRATION

03

ECONOMIE

01

GOVERNANCE PUBLIQUE

02

NON DEFINIS

02

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail: infos@armp.cm, Web: www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.armp.cm

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2216

4 Janvier 2021

4 January 2021

5:50 PM/17H:50

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce
Service et recevez
au quotidien, dans
votre boîte mail, un
JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce
Service et obtenez
votre CNE en
ligne par paiement
Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél. (*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres) (*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1

Reference [B/1872./AONR/PR/CONAC/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°B/1872./AONR/PR/CONAC/CIPM/2020 DU 01/12/2020 RELATIF A RELATIF A L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA CONAC.A

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 29-01-2021

2

Reference [006/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DEMANDE DE COTATIONS N°006/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM/2020 POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DES UTL DANS LE CADRE DU PDVIRFINANCEMENT : IDA/FONDS DE CONTREPARTIE ETAT DU CAMEROUN.CODE STEP : CM-MINHDU-196965-GO-RFQCODE BUDGETAIRE : PTBA 2020

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 21-01-2021

3

Reference [126/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 126/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 08-01-2021

4

Reference [126/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 126/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 08-01-2021

5

Reference [127/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 127/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS CHARGES D'ASSISTER LES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LES EVALUATIONS DES OFFRES

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 08-01-2021

6

Reference [02/AAMI/MINEPAT/SG/DGPAT/DATZF/CESA DU 28 DEC 2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 02/AAMI/MINEPAT/SG/DGPAT/DATZF/CESA DU 28 DEC 2020 POUR LA PRESELECTION DES BUREAUX D'ETUDES EN VUE DE LA CONCEPTION DU GUIDE D'ELABORATION D'UNE MONOGRAPHIE TERRITORIALE A L'ECHELLE REGIONALE

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 18-01-2021

RESUME DES CONSULTATIONS

7

Reference	001290/AAC/MINSANTE/CAB/UCS-FMP du 29 DEC 2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL A CANDIDATURES N° 001290/AAC/MINSANTE/CAB/UCS-FMP DU 29 DEC 2020 POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DANS LES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	26-01-2021

8

Reference	127/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 Lire
Titre/objet	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 127/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS CHARGES D'ASSISTER LES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LES EVALUATIONS DES OFFRES
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	08-01-2021

9

Reference	039/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°039/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 26 SEPTEMBRE 2020 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

10

Reference	001/c/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°001/C/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°001/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LES ACTIVITES DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES ACCÈS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

11

Reference	002/C/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°002/C/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°002/AONO/MSH/HGD/CIPM/2021 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS HOSPITALIERS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

12

Reference	0028/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 Lire
Titre/objet	DECISION N°028/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 26 SEPTEMBRE 2020 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE DOUALA.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

13

Reference	N° 2207-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 2207-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 20/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 21/10/2020
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

14

Reference	0005664/DAG/DG/PAD DU 24/12/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUÉ N° 0005664/DAG/DG/PAD DU 24/12/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 079/AOIR/CIPM-AS/PAD/2020 DU 25/09/2020 POUR L'ASSISTANCE DANS L'ELABORATION D'UNE DEMARCHE ET DES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DES COMPETENCES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

15

Reference	00057/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00057/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 21 DÉCEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0009/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES CAGES FLOTTANTES (48 M3) ET INTRANTS POUR APPUI ET INSTALLATION DES PRODUCTEURS DE TILAPIA.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

16

Reference	N°10/C/CMBA/SG/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°10/C/CMBA/SG/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT NO 10/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2020 DU 25/11/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BAC DE CAPACITE DE 60 TONNES SUR LE COURS D'EAU SANAGA, DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE, REPUBLIQUE DU CAMEROUN.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

17

Reference	D13-361/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°D13-361/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 31/12/2020PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°058/D13-340/AONO/MINSANTE/CIPM/ 2020 DU 09 DÉCEMBRE 2020, POUR LE GARDIENNAGE PENDANT 12 (DOUZE) MOIS (DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021) DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE CERTAINS SERVICES ANNEXES. FINANCEMENT : BF 2021
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

18

Reference [038/C/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 DU 31/12/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°038/C/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 DU 31/12/2020 PORTANT RESULTATS DE L'EVALUATION FINALE DES PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES RELATIVES A LA DEMANDE DE PROPOSITION N°008/DP/CUD/CIPM/CCCM-TR/2020 DU 27/03/2020 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIES ET OUVRAGES DE DRAINAGES STRUCTURANTS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE DOUALA 3EME ET 5EME.PAYS: CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RESILIENTES (PDVIR)FINANCEMENT : BANQUE MONDIALENUMÉRO DU PROJET: CREDIT N°: 6132 – CMDESCRIPTION DU MARCHÉ : CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIES ET OUVRAGES DE DRAINAGES STRUCTURANTS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE DOUALA 3EME ET 5EME.DURÉE DE LA MISSION : TRENTE-CINQ (35) MOISQCBS, QBS, FBS, AND LCS CONTRACT AWARD NOTICE

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

19

Reference [D13-362/c/MINSANTE/CEPS-BID](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°D13-362/C/MINSANTE/CEPS-BIDPORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'AUDIT DES COMPTES A LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS SANTE-BID-PETVISIDAME, POUR LES EXERCICES 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. (CEPS-BID/MINSANTE).

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

20

Reference [002/D/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°002/D/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°002/AONO/MSP/HGD/CIPM/2021 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS HOSPITALIERS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

21

Reference [001/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 06 NOVEMBRE 2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°001/D/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°001/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LES ACTIVITÉS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES ACCÈS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

22

Reference [N° 10/20/D/CMBA/SG](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 10/20/D/CMBA/SGPORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2020 DU 25/11/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BAC DE CAPACITÉ 60 TONNES SUR LE COURS D'EAU SANAGA, COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE, RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

23

Reference	4823/DAG/DG/PAD DU 24/12/2020 Lire
Titre/objet	DÉCISION N°4823/DAG/DG/PAD DU 24/12/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 079/ AOIR/CIPM-AS/PAD/2020 DU 25/09/2020 POUR L'ASSISTANCE DANS L'ÉLABORATION D'UNE DÉMARCHÉ ET DES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DES COMPÉTENCES AU PORT AUTONOME DE DOUALA. -
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

24

Reference	N° 1162-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire
Titre/objet	DECISION N° 1162-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE DU PERSONNEL À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

25

Reference	N°00686D/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire
Titre/objet	DECISION N°00686D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 21 DÉCEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0009/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES CAGES FLOTTANTES (48 M3) ET INTRANTS POUR APPUI ET INSTALLATION DES PRODUCTEURS DE TILAPIA.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

26

Reference	027 /D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 DU 31/12/2020 Lire
Titre/objet	DECISION N°027 /D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 DU 31/12/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA DEMANDE DE PROPOSITION N°008/DP/CUD/CIPM/CCCM-TR/2020 DU 27/03/2020 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIES ET OUVRAGES DE DRAINAGES STRUCTURANTS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE DOUALA 3EME ET 5EME. FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA)
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

27

Reference	3207/D/MINSANTE/CEPS-BID Lire
Titre/objet	DECISION N°3207/D/MINSANTE/CEPS-BID DU 28 DEC 2020PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'AUDIT DES COMPTES A LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS SANTE-BID-PETVISIDAME, POUR LES EXERCICES 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. (CEPS-BID/MINSANTE).
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°B/1872./AONR/PR/CONAC/CIPM/2020 DU 01/12/2020 RELATIF A L'ELABORATION DU
SCHEMA DIRECTEUR DE LA CONAC.A**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BIP MINEPAT-CHAPITRE 94
IMPUTATION
94 709 05 11 0000 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Président de la Commission Nationale Anti-Corruption, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Restreint (en procédure d'urgence) relatif à l'élaboration du schéma directeur de la CONAC.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Appel d'Offres restreint consistent à l'élaboration du schéma directeur, suivant les termes de références décrits dans la pièce N°5 du DAO.

3. Cout Prévisionnel

un montant prévisionnel de quarante-quatre millions (44 000 000) de francs CFA.

4. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux entreprises retenues à l'issue de l'Avis à Manifestation d'intérêt N°B/1199PR/CONAC/P/VP/SAG/2020 du 13 août 2020 en vue de l'élaboration du Schéma Directeur Informatique à la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC). Il s'agit des prestataires dont les noms suivent :

- World Engineering Consulting, BP 31609 Yaoundé ;
- Ets EMC Engineering, BP 13998 Yaoundé ;
- Ets. NEW TECHNOLOGY, BP 20475 Yaoundé.

5. Financement

Le présent projet est financé par le BIP MINEPAT-Chapitre 94, au titre des exercices 2019 et suivants, sur imputation budgétaire : 94 709 05 11 0000 2022., pour un montant prévisionnel de quarante-quatre millions (44 000 000) de francs CFA.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé, à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés Publics, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé, à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés Publics, dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une **somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA dans le Compte N°3359880000189 domicilié à la BICEC et intitulé « compte spécial CAS-ARMP »** représentant les frais d'achat du dossier.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies devra parvenir à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés Publics de la CONAC, au plus tard

le 26/01/2021 à 14 heures précises, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°B/1872/AONR/PR/CONAC/CIPM/2020

DU 01/12/2020 RELATIF A L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA CONAC

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

La livraison aura lieu au Siège de la CONAC situé à Yaoundé. Le délai maximum de livraison est fixé à **trente (30) jours**, à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère des Finances dont le montant est fixé à **Huit cent quatre-vingt mille (880 000) francs CFA**.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque ou par une compagnie d'assurances agréée par le Ministère des Finances, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en deux temps. Les offres administratives et techniques seront ouvertes le **26/01/2021** à partir de 15 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CONAC, sis au Palais des Congrès de Yaoundé.

L'ouverture de l'offre financière se fera dans le même lieu le **29/01/2021** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CONAC à 15 heures .

Les Soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou se font représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une connaissance parfaite du dossier.

13. Critères d'évaluation

a. Les critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. absence de caution de soumission ;
2. fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives ;
3. note technique inférieure à 80% ;
4. présence d'information financière dans l'offre technique ;
5. absence de l'une des pièces du dossier administratif ou non-conformité de l'une d'elle après un délai de 48 heures.

b. Critères essentiels

Les critères essentiels sont :

N°	Critères essentiels	Nombre de points
1	Présentation générale de l'offre	10
2	Les références du soumissionnaire (avoir réalisé au moins quatre (04) marchés similaires au cours des quatre (04) dernières années). NB : 5 points par marché présenté	20
3	Plan et méthodologie de travail proposés	20

1	<u>Profil de l'équipe de travail proposée.</u> Chef de Projet : (20 points) - avoir au moins un diplôme d'Ingénieur (BAC+5) en Informatique, en Systèmes d'informations ou autre domaine équivalent (5 points) ; - justifier d'au moins quinze (15) ans d'expérience en matière de gestion des projets (5 points) ; - posséder une expérience professionnelle spécifique de pilotage de prestations similaires (5 points) ; - avoir une excellente maîtrise d'un outil de Gestion des projets (5 points). Expert en réseaux et systèmes (15 points) - avoir au moins le diplôme d'ingénieur (BAC+3) en Informatique, télécommunication ou en Technologies de l'Information et de Communication (TIC) (5 points) ; - justifier d'au moins sept (7) ans d'expérience dans la mise en place des réseaux informatiques (5 points) ; - avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition des architectures réseaux complexes (5 points). Expert en Systèmes d'informations (15 points) - avoir au moins un diplôme d'ingénieur (au moins BAC+4) en informatique, télécommunication ou en Technologies de l'Information et de Communication (TIC) (5 points) ; - justifier d'au moins sept (7) ans d'expérience dans la mise en place des systèmes d'information complexes dans les administrations publiques ou internationales (5 points) ; - Posséder d'une expérience professionnelle prouvée et des compétences techniques en Génie logiciel, méthodes d'analyse et techniques de modélisation, Technologies Web et Internet, etc. (5 points)	50
	Total général	100

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme techniquement et évaluée la mieux - disante.

15. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au siège de la CONAC, à la Structure Interne chargée de la Gestion Administrative des Marchés de la CONAC.

YAOUNDE le 23 Novembre 2020

Le PRÉSIDENT

MASSI GAMS DIEUDONNE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

DEMANDE DE COTATIONS N°006/DC/MINH DU/PDVIR/CSPM/2020 POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DES UTL DANS LE CADRE DU PDVIR FINANCEMENT : IDA/FONDS DE CONTREPARTIE ETAT DU CAMEROUN. CODE STEP : CM-MINH DU-196965-GO-RFQ CODE BUDGETAIRE : PTBA 2020

FINANCEMENT
INTERNATIONAL DEVELOPMENT AGENCY (IDA) , L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA).
IMPUTATION
6132-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Gouvernement de République du Cameroun a reçu un fonds de l'Association Internationale pour le Développement afin de financer le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre la fourniture du mobilier de bureau pour les Unités Techniques de Liaison (UTL), objet de la Demande de Cotations qui est publiée.

2. Consistance des prestations

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services portant sur la fourniture du mobilier de bureau pour les Unités Techniques de Liaison (UTL).

3. Financement

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le Crédit IDA Crédit : 6132-CM de l'Association Internationale de Développement (IDA).

4. Remises des offres

Les offres produites en **six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies** marquées comme tels seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif pour la fourniture dudit mobilier de bureau que je vous demanderais de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard **le 21 janvier 2021 à 13 heures** sous enveloppe cachetée adressée au Coordonnateur du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), SIS 4ème étage Sise Immeuble CD2, derrière la DGSN à Yaoundé, B.P. 615, Yaoundé Cameroun, Tél : (237) 242 02 97 34 / (237) 222 23 93 69 ? E-mail : minduh_pdue@yahoo.fr , avec copie à polessono@yahoo.fr; apangb@yahoo.fr et devra porter la mention :

«Demande de Cotations N°006/DC/MINH DU/PDVIR/CSPM/2020 du 29 décembre 2020 pour la fourniture du mobilier de bureau au profit des Unités Techniques de Liaison (UTL) dans le cadre du PDVIR « A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »

5. Delai de Livraison

Les prestations à fournir dans le cadre de la présente Demande de Cotations seront livrés dans un délai maximum de **vingt un (21) jours**, après la date de notification d'attribution selon les sites ci-après :

LOT	ULT	LIEU DE LIVRAISON
-----	-----	-------------------

Lot 1	Yaoundé	Yaoundé
	Douala	Douala
Lot 2	Ngaoundéré	Ngaoundéré
	Batouri	Batouri
Lot 3	Maroua	Maroua
	Kousséri	Kousséri

6. Cautionnement Provisoire

Les offres non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotations seront rejetées.

Veuillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de ma parfaite considération.

7. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts le 21 janvier 2021 dans la Salle des conférences de l'Unité Nationale de dans la Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives, 4ème étage Sise Immeuble CD2, derrière la DGSN à Yaoundé, B.P. 615, Yaoundé Cameroun, Tél : (237) 242 02 97 34 / (237) 222 23 93 69, E-mail : minduh_pdue@yahoo.fr , avec copie polessono@yahoo.fr; apangb@yahoo.fr, à 14 heures précises, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

8. Attribution

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante selon les conditions suivantes :

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

- une liste des marchés analogues (au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de 5 000 000 FCFA TTC (chacun) réalisés par le soumissionnaire en tant que fournisseur principal au cours des cinq (05) dernières années (2015- 2020), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses.

N.B : joindre les copies des contrats (1ère page et page de signature et enregistrée) et des procès-verbaux de réception y relatifs.

9. Renseignements Complémentaires

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier une Demande de Cotation complète en Français (version papier ou PDF) en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous dans la Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives, 4ème étage Sise Immeuble CD2, derrière la DGSN à Yaoundé, B.P. 615, Yaoundé Cameroun, Tél : (237) 242 02 97 34 / (237) 222 23 93 69, E-mail : minduh_pdue@yahoo.fr , avec copie polessono@yahoo.fr; apangb@yahoo.fr

YAOUNDE le 28 Décembre 2020

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 126/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

La réforme du système des Marchés Publics camerounais consacrée par le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, confère l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) entre autres missions, celle d'agréer les experts en vue d'assister les acteurs dans le domaine des Marchés Publics.

Au cours de l'exercice 2018, l'ARMP a lancé la procédure d'agrément des experts dans le domaine des Marchés Publics. Celle-ci a abouti à la constitution du répertoire des experts auprès des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics (CCCMP) qui sont des organes techniques placés auprès du Ministre chargé des Marchés Publics, aux fins de contrôle à priori des procédures de passation des marchés publics initiées et conduites par les Maîtres d'Ouvrage ou les Maîtres d'Ouvrage Délégués, pour les seuils ci- après, suivant la nature des prestations :

- Travaux Routiers (marchés supérieurs à 5 milliards FCFA) ;
- Autres Infrastructures (marchés supérieurs à 1 milliard FCFA) ;
- Travaux de Bâtiments et des Equipements Collectifs (marchés supérieurs à 500 millions FCFA) ;
- Approvisionnements Généraux (marchés supérieurs à 250 millions FCFA) ;
- Services et Prestations Intellectuelles (marchés supérieurs à 100 millions FCFA).

Deux (02) ans après la mission de la première génération des experts agréés auprès des CCPM, l'ARMP envisage de procéder à l'actualisation du fichier desdits experts.

A cet égard, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics invite les personnes physiques intéressées par ladite mission à manifester dans les conditions définies ci-dessous, leur intérêt dans un ou plusieurs des domaines de compétence énoncés au point IV ci-après.

2. Objet

La mission de l'Expert consiste à examiner les aspects techniques des documents transmis par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué dans le cadre d'une consultation et à rédiger un rapport conséquent qu'il présente à la Commission Centrale de Contrôle des Marchés compétente dans un délai de cinq (05) jours.

L'objectif visé est d'éclairer les membres de ladite commission sur les spécificités du domaine technique concerné par le projet à examiner d'une part, et de veiller d'autre part au respect de la réglementation, à chaque étape de la procédure.

A ce titre, l'Expert devra notamment :

1. Pour l'examen du Dossier d'Appel d'offres (DAO) :

- Apprécier l'état de maturité du projet et s'assurer de l'obtention le cas échéant, du visa de maturité y afférent ;
- Vérifier la conformité des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), des Spécifications Techniques (ST) ou des Termes De Référence (TDR) aux normes applicables et aux clauses sociales et environnementales ;
- Examiner la conformité du projet de DAO au DAO type en vigueur le cas échéant ;
- S'assurer que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage délégué ;
- Analyser la corrélation entre les options techniques du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué décrites dans le CCTP/ST/TDR et les besoins exprimés suite aux études préalables ;
- Apporter un jugement sur la pérennité des choix du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué exprimés à travers le descriptif technique du DAO ;
- Identifier tous les critères et/ou caractéristiques discriminatoires susceptibles de nuire aux principes d'équité ou contraires aux règles de concurrence ;
- Vérifier l'adéquation entre les critères et sous-critères d'évaluation, modes d'attribution et les besoins exprimés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ;
- Vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés de contrôle avec ceux des travaux, notamment en termes de délais, le cas échéant.

2- Pour l'attribution du marché :

- Vérifier la prise en compte par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des observations à caractère technique émises sur le projet de DAO ;
- Vérifier la pertinence des notations et/ou des commentaires du rapport de la sous-commission d'analyse des offres ;
- Analyser la qualité technique des variantes proposées par les soumissionnaires et leurs offres lorsque celles-ci ont été requises dans le DAO ;
- Apprécier les offres financières des soumissionnaires en vue de déceler éventuellement celles anormalement basses et formuler le cas échéant, un avis sur la pertinence des sous-détails des prix significatifs.

3- Pour l'examen du projet de marché passé suivant la procédure de gré à gré :

- Apprécier l'état de maturité des études (CCTP/ST/TDR) et de s'assurer de l'obtention le cas échéant, du visa de maturité y afférent ;
- Vérifier la conformité des CCTP/ST/TDR aux normes applicables et clauses sociales et environnementales ;
- S'assurer que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ;
- Vérifier la conformité des clauses administratives du projet de marché avec les dispositions du Dossier de consultation ;
- S'assurer de la disponibilité et de la prise en compte des conclusions des études préalables ;
- Examiner la conformité des caractéristiques techniques, des montants et des délais avec l'option retenue ;
- Apprécier l'adéquation entre l'offre reçue et les composantes du projet de marché (TDR, devis estimatif, etc.) ;
- Vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés des travaux avec ceux de contrôle, notamment en termes de délais, le cas échéant.

4- Pour l'examen des projets d'avenants :

- Analyser la pertinence et la qualité de l'étude préalable justifiant l'avenant lorsque des modifications portent sur les spécifications techniques ou engendrent une incidence financière ;
- Relever, le cas échéant, les parts de responsabilité des différents acteurs (Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, Maître d'œuvre et entrepreneur) à partir des causes à l'origine de l'avenant ;
- Se prononcer sur les coûts et délai prévus dans le projet d'avenant et apprécier le cas échéant, la justesse des prix nouveaux proposés ;

- Vérifier que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ;
- Vérifier le cas échéant que les variations des quantités avec incidence financière et objet du projet d'avenant, ont été prescrites par ordre de service.

3. Consistance des prestations

Les domaines de compétence concernés par le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt sont les suivants :

A- Travaux Routiers (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

A.1 Travaux neufs, réhabilitation ou entretien des routes ; A.2 Voiries et Réseaux Divers ;
A.3 Ouvrages d'art (ponts, dalots, tunnels, digues) ; A.4 Travaux de terrassements généraux ;
A.5 Etudes géotechniques liées aux projets routiers ; A.6 Aménagement urbain ;
A.7 Etudes topographiques au géodésiques liées aux projets routiers ;
A.8 Travaux de Génie rural; A.9 Sureté et sécurité des transports ;
A.10 Etudes environnementales liées aux travaux routiers. ;
A.11 Equipements et sécurité routière.

B- Travaux de Bâtiments et Equipements Collectifs (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

B.1 Construction, réhabilitation au réaménagement de bâtiments ;
B.2 Maintenance de bâtiments ; B.3 Architecture ;
B.4 Urbanisme et Génie urbain ; B.5 Cartographie;
B.6 Etudes Géotechniques liées aux projets de construction ; B.7 Froid et climatisation ;
B.8 Techniques Industrielles (Electricité, électrotechnique, électronique, etc...) ;
B.9 Etudes Environnementales liées aux projets de construction.

C-Autres Infrastructures

C.1 Infrastructures ferroviaires ; C.2 Infrastructures portuaires ;
C.3 Infrastructures aéroportuaires ; C.4 Infrastructures hydroélectriques ;
C.5 Constructions Hydrauliques et Adduction d'eau potable ;
C.6 Projets d'assainissement ; C.7 Hydrocarbures (gaz, pétrole) ;
C.8 Télécommunications ; C.9 Génie mécanique ;
C.10 Electricité (génie électrique) ; C.11 Aménagement portuaire ;
C.12 Autres travaux de Génie Civil ; C.13 Génie rural ;
C.14 Sureté et sécurité de transport ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

D-Approvisionnements Généraux (Etudes, fournitures, installations et maintenance)

D.1 Livre, matériel scolaire, pédagogique et didactique ;
D.2 Equipements sanitaires et matériel biomédical ;
D.3 Produits Pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
D.4 Médicaments et pharmacie vétérinaire ; D.5 Equipements piscicoles ;
D.6 Intrants et produits agricoles ; D.7 Matériels et équipements agricoles ;
D.8 Matériel électrique et électrotechnique ;
D.9 Matériel électronique et télécommunications ;
D.10 Informatique (hardware : matériel et réseaux, progiciels ...) ;
D.11 Véhicules et engins ; D.12 Unités industrielles (ateliers, usines,...) ;
D.13 Produits chimiques ;
D.14 Fourniture des Equipements et d'engins des secteurs aéronautique, maritime et ferroviaire ;
D.15 Tout autre approvisionnement.

E- Services et Prestations Intellectuelles (Etudes, audits, enquêtes)

E.1 Stratégies sectorielles ;
E.2 Mise en concession des services publics et marchés publics ;
E.3 Audits et contrôles ; E.4 Statistiques et sondage ;
E.5 Economie de transport ; E.6 Métrologie ;
E.7 Prestations d'assurances ; .8 Expertise judiciaire, financière, comptable etc... ;
E.9 Assurances ; E.10 Toutes autres prestations intellectuelles ;

N.B. : Toute autre expertise non spécifiée dans le présent Avis peut également se manifester.

4. Participation et origine

L'Expert est une personne physique remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir des qualifications universitaires d'au moins BAC + 3 ;
- Disposer de compétences techniques avérées et d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans l'un des domaines de compétence énumérés au paragraphe V ;
- Etre capable de travailler dans un environnement sous pression ;
- Justifier de compétences avérées dans la maîtrise des procédures nationales et internationales des Marchés Publics ;
- Maîtriser l'usage de l'outil informatique, en l'occurrence le traitement des données (Word, Excel).

Peuvent être Experts, les cadres issus du secteur public, parapublic ou privé et de la société civile ayant une compétence dans les domaines visés au point IV, à l'exception de ceux relevant du MINMAP et de l'ARMP.

5. Financement

La mission de l'Expert sera financée par le budget de l'Etat. Les Experts seront rémunérés selon les modalités prévues par les textes en vigueur, notamment l'arrêté n°0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics.

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature devront être déposés sous plis fermés contre décharge au plus tard le **08 Janvier 2021 à 15h30 précises**, à l'adresse suivante :

Inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7eme étage) immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé.

Chaque pli portera la mention ci-après :

**"APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 126/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN
REPERTOIRE D'EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTROLE DES MARCHES
PUBLICS"**

7. Composition du dossier

Seuls les candidats qualifiés à l'issue de la consultation lancée en 2018, et ayant rempli toutes les formalités administratives exigées (délivrance d'un Certificat de Non-Exclusion et versement de la somme de 20.000 (vingt mille francs) CFA dans les caisses de l'ARMP) ne sont pas concernés par la présente consultation.

Peuvent faire acte de candidature, tout nouveau candidat ainsi que ceux des candidats qualifiés au terme de l'évaluation des dossiers en 2018 mais n'ayant pas rempli toutes les formalités administratives exigées.

Chaque candidat devra fournir un dossier comprenant :

1. une lettre de manifestation d'intérêt timbrée précisant le ou les domaines de compétence sollicités ;
2. une fiche d'identification fournissant des informations actualisées sur les coordonnées et la qualification de l'expert, qui peut être téléchargée sur le site de l'ARMP, www.armp.cm ou retirée au secrétariat de l'inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7 e étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé ;
3. un curriculum vitae daté et signé par le candidat, indiquant ses qualifications académiques et professionnelles et mettant en exergue ses capacités techniques dans les domaines postulés, assorti de tous les documents justificatifs des expériences dans le domaine d'expertise en marchés publics ;
4. les copies des diplômes, certificats ou attestations dans le(s) domaine(s) sollicités, certifiées par une autorité administrative (Sous-Préfet, Préfet ou Gouverneur) ;
5. pour ceux des candidats dont l'exercice de la profession est assujéti à l'appartenance à un Ordre, ils devront fournir également les justificatifs en cours de validité de leur inscription audit Ordre.

L'Agence de Régulation des Marchés Publics, se réserve le droit de vérifier la conformité des informations données, et l'authenticité des pièces fournies. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du candidat et l'application des sanctions prises en la matière.

8. Evaluation et publication des resultats

L'évaluation des propositions des candidats s'effectuera par des jurys mis en place par l'ARMP, sur la base de la qualification des candidats (diplôme dans le domaine d'expertise postulé, attestations de formation dans le domaine des marchés publics), des expériences générales et spécifiques (justificatifs des fonctions occupées ou des participations en qualité d'expert auprès des anciennes Commissions Spécialisées de Contrôle ou des Commissions Centrales des Marchés Publics).

YAOUNDE le 15 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 126/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

La réforme du système des Marchés Publics camerounais consacrée par le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, confère l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) entre autres missions, celle d'agréer les experts en vue d'assister les acteurs dans le domaine des Marchés Publics.

Au cours de l'exercice 2018, l'ARMP a lancé la procédure d'agrément des experts dans le domaine des Marchés Publics. Celle-ci a abouti à la constitution du répertoire des experts auprès des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics (CCCCMP) qui sont des organes techniques placés auprès du Ministre chargé des Marchés Publics, aux fins de contrôle à priori des procédures de passation des marchés publics initiées et conduites par les Maîtres d'Ouvrage ou les Maîtres d'Ouvrage Délégués, pour les seuils ci-après, suivant la nature des prestations :

- Travaux Routiers (marchés supérieurs à 5 milliards FCFA) ;
- Autres Infrastructures (marchés supérieurs à 1 milliard FCFA) ;
- Travaux de Bâtiments et des Equipements Collectifs (marchés supérieurs à 500 millions FCFA) ;
- Approvisionnements Généraux (marchés supérieurs à 250 millions FCFA) ;
- Services et Prestations Intellectuelles (marchés supérieurs à 100 millions FCFA).

Deux (02) ans après la mission de la première génération des experts agréés auprès des CCPM, l'ARMP envisage de procéder à l'actualisation du fichier desdits experts.

A cet égard, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics invite les personnes physiques intéressées par ladite mission à manifester dans les conditions définies ci-dessous, leur intérêt dans un ou plusieurs des domaines de compétence énoncés au point IV ci-après.

2. Objet

La mission de l'Expert consiste à examiner les aspects techniques des documents transmis par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué dans le cadre d'une consultation et à rédiger un rapport conséquent qu'il présente à la Commission Centrale de Contrôle des Marchés compétente dans un délai de cinq (05) jours.

L'objectif visé est d'éclairer les membres de ladite commission sur les spécificités du domaine technique concerné par le projet à examiner d'une part, et de veiller d'autre part au respect de la réglementation, à chaque étape de la procédure.

A ce titre, l'Expert devra notamment :

1. Pour l'examen du Dossier d'Appel d'offres (DAO) :

Apprécier l'état de maturité du projet et s'assurer de l'obtention le cas échéant, du visa de maturité y afférent ;
Vérifier la conformité des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), des Spécifications Techniques (ST) ou des Termes De Référence (TDR) aux normes applicables et aux clauses sociales et environnementales ;
Examiner la conformité du projet de DAO au DAO type en vigueur le cas échéant ;

S'assurer que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage délégué ;

Analyser la corrélation entre les options techniques du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué décrites dans le CCTP/ST/TDR et les besoins exprimés suite aux études préalables ;

Apporter un jugement sur la pérennité des choix du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué exprimés à travers le descriptif technique du DAO ;

Identifier tous les critères et/ou caractéristiques discriminatoires susceptibles de nuire aux principes d'équité ou contraires aux règles de concurrence ;

Vérifier l'adéquation entre les critères et sous-critères d'évaluation, modes d'attribution et les besoins exprimés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ;

Vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés de contrôle avec ceux des travaux, notamment en termes de délais, le cas échéant.

2- Pour l'attribution du marché :

Vérifier la prise en compte par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des observations à caractère technique émises sur le projet de DAO ;

Vérifier la pertinence des notations et/ou des commentaires du rapport de la sous-commission d'analyse des offres ;

Analyser la qualité technique des variantes proposées par les soumissionnaires et leurs offres lorsque celles-ci ont été requises dans le DAO ;

Apprécier les offres financières des soumissionnaires en vue de déceler éventuellement celles anormalement basses et formuler le cas échéant, un avis sur la pertinence des sous-détails des prix significatifs.

3- Pour l'examen du projet de marché passé suivant la procédure de gré à gré :

Apprécier l'état de maturité des études (CCTP/ST/TDR) et de s'assurer de l'obtention le cas échéant, du visa de maturité y afférent ;

Vérifier la conformité des CCTP/ST/TDR aux normes applicables et clauses sociales et environnementales ;

S'assurer que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ;

Vérifier la conformité des clauses administratives du projet de marché avec les dispositions du Dossier de consultation ;

S'assurer de la disponibilité et de la prise en compte des conclusions des études préalables ;

Examiner la conformité des caractéristiques techniques, des montants et des délais avec l'option retenue ;

Apprécier l'adéquation entre l'offre reçue et les composantes du projet de marché (TDR, devis estimatif, etc.) ;

Vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés des travaux avec ceux de contrôle, notamment en termes de délais, le cas échéant.

4- Pour l'examen des projets d'avenants :

Analyser la pertinence et la qualité de l'étude préalable justifiant l'avenant lorsque des modifications portent sur les spécifications techniques ou engendrent une incidence financière ;

Relever, le cas échéant, les parts de responsabilité des différents acteurs (Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, Maître d'œuvre et entrepreneur) à partir des causes à l'origine de l'avenant ;

Se prononcer sur les coûts et délai prévus dans le projet d'avenant et apprécier le cas échéant, la justesse des prix nouveaux proposés ;

Vérifier que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'Ouvrage ou du

Maître d'Ouvrage Délégué ;

Vérifier le cas échéant que les variations des quantités avec incidence financière et objet du projet d'avenant, ont été prescrites par ordre de service.

3. Consistance des prestations

Les domaines de compétence concernés par le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt sont les suivants :

A- Travaux Routiers (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

- A.1 Travaux neufs, réhabilitation ou entretien des routes ;
- A.2 Voiries et Réseaux Divers ;
- A.3 Ouvrages d'art (ponts, dalots, tunnels, digues) ;
- A.4 Travaux de terrassements généraux ;
- A.5 Etudes géotechniques liées aux projets routiers ;
- A.6 Aménagement urbain ;
- A.7 Etudes topographiques au géodésiques liées aux projets routiers ;
- A.8 Travaux de Génie rural ;
- A.9 Sureté et sécurité des transports ;
- A.10 Etudes environnementales liées aux travaux routiers. ;
- A.11 Equipements et sécurité routière.

B- Travaux de Bâtiments et Equipements Collectifs (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

- B.1 Construction, réhabilitation au réaménagement de bâtiments ;
- B.2 Maintenance de bâtiments ;
- B.3 Architecture ;
- B.4 Urbanisme et Génie urbain ;
- B.5 Cartographie ;
- B.6 Etudes Géotechniques liées aux projets de construction ;
- B.7 Froid et climatisation ;
- B.8 Techniques Industrielles (Electricité, électrotechnique, électronique, etc...) ;
- B.9 Etudes Environnementales liées aux projets de construction.

C-Autres Infrastructures

- C.1 Infrastructures ferroviaires ;
- C.2 Infrastructures portuaires ;
- C.3 Infrastructures aéroportuaires ;
- C.4 Infrastructures hydroélectriques ;
- C.5 Constructions Hydrauliques et Adduction d'eau potable ;
- C.6 Projets d'assainissement ;
- C.7 Hydrocarbures (gaz, pétrole) ;
- C.8 Télécommunications ;
- C.9 Génie mécanique ;
- C.10 Electricité (génie électrique) ;
- C.11 Aménagement portuaire ;
- C.12 Autres travaux de Génie Civil ;
- C.13 Génie rural ;
- C.14 Sureté et sécurité de transport ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

D-Approvisionnements Généraux (Etudes, fournitures, installations et maintenance)

- D.1 Livre, matériel scolaire, pédagogique et didactique ;
- D.2 Equipements sanitaires et matériel biomédical ;
- D.3 Produits Pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
- D.4 Médicaments et pharmacie vétérinaire ;
- D.5 Equipements piscicoles ;
- D.6 Intrants et produits agricoles ;
- D.7 Matériels et équipements agricoles ;
- D.8 Matériel électrique et électrotechnique ;
- D.9 Matériel électronique et télécommunications ;
- D.10 Informatique (hardware : matériel et réseaux, progiciels ...) ;
- D.11 Véhicules et engins ;
- D.12 Unités industrielles (ateliers, usines,...) ;
- D.13 Produits chimiques ;
- D.14 Fourniture des Equipements et d'engins des secteurs aéronautique, maritime et ferroviaire ;
- D.15 Tout autre approvisionnement.

E- Services et Prestations Intellectuelles (Etudes, audits, enquêtes)

- E.1 Stratégies sectorielles ;
- E.2 Mise en concession des services publics et marchés publics ;
- E.3 Audits et contrôles ;
- E.4 Statistiques et sondage ;
- E.5 Economie de transport ;
- E.6 Métrologie ;
- E.7 Prestations d'assurances ;

E.8 Expertise judiciaire, financière, comptable etc... ;
E.9 Assurances ;
E.10 Toutes autres prestations intellectuelles ;

N.B. : Toute autre expertise non spécifiée dans le présent Avis peut également se manifester.

4. Participation et origine

L'Expert est une personne physique remplissant les conditions cumulatives suivantes :

Avoir des qualifications universitaires d'au moins BAC + 3 ;
Disposer de compétences techniques avérées et d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans l'un des domaines de compétence énumérés au paragraphe V ;
Etre capable de travailler dans un environnement sous pression ;
Justifier de compétences avérées dans la maîtrise des procédures nationales et internationales des Marchés Publics ;
Maîtriser l'usage de l'outil informatique, en l'occurrence le traitement des données (Word, Excel).

Peuvent être Experts, les cadres issus du secteur public, parapublic ou privé et de la société civile ayant une compétence dans les domaines visés au point IV, à l'exception de ceux relevant du MINMAP et de l'ARMP.

5. Financement

La mission de l'Expert sera financée par le budget de l'Etat. Les Experts seront rémunérés selon les modalités prévues par les textes en vigueur, notamment l'arrêté n°0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics.

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature devront être déposés sous plis fermés contre décharge au plus tard le 08 Janvier 2021 à 15h30 précises, à l'adresse suivante :

Inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7eme étage) immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé.

Chaque pli portera la mention ci-après :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 126/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE D'EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

7. Composition du dossier

Seuls les candidats qualifiés à l'issue de la consultation lancée en 2018, et ayant rempli toutes les formalités administratives exigées (délivrance d'un Certificat de Non-Exclusion et versement de la somme de 20.000 (vingt mille francs) CFA dans les caisses de l'ARMP) ne sont pas concernés par la présente consultation.

Peuvent faire acte de candidature, tout nouveau candidat ainsi que ceux des candidats qualifiés au terme de l'évaluation des dossiers en 2018 mais n'ayant pas rempli toutes les formalités administratives exigées.

Chaque candidat devra fournir un dossier comprenant :

1. une lettre de manifestation d'intérêt timbrée précisant le ou les domaines de compétence sollicités ;
2. une fiche d'identification fournissant des informations actualisées sur les coordonnées et la qualification de l'expert, qui peut être téléchargée sur le site de l'ARMP, www.armp.cm ou retirée au secrétariat de l'inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7 e étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé ;
3. un curriculum vitae daté et signé par le candidat, indiquant ses qualifications académiques et professionnelles et mettant en exergue ses capacités techniques dans les domaines postulés, assorti de tous les documents justificatifs des expériences dans le domaine d'expertise en marchés publics ;
4. les copies des diplômes, certificats ou attestations dans le(s) domaine(s) sollicités, certifiées par une autorité administrative (Sous-Préfet, Préfet ou Gouverneur) ;
5. pour ceux des candidats dont l'exercice de la profession est assujéti à l'appartenance à un Ordre, ils devront fournir également les justificatifs en cours de validité de leur inscription audit Ordre.

L'Agence de Régulation des Marchés Publics, se réserve le droit de vérifier la conformité des informations données, et l'authenticité des pièces fournies. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du candidat et l'application des sanctions prises en la matière.

8. Evaluation et publication des resultats

L'évaluation des propositions des candidats s'effectuera par des jurys mis en place par l'ARMP, sur la base de la qualification des candidats (diplôme dans le domaine d'expertise postulé, attestations de formation dans le domaine des marchés publics), des expériences générales et spécifiques (justificatifs des fonctions occupées ou des participations en qualité d'expert auprès des anciennes Commissions Spécialisées de Contrôle ou des Commissions Centrales des Marchés Publics).

YAOUNDE le 15 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 127/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS CHARGES D'ASSISTER LES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LES EVALUATIONS DES OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

La réforme du système des Marchés Publics camerounais consacrée par le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, confère l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) entre autres missions, celle d'agréer les experts en vue d'assister les acteurs dans le domaine des Marchés Publics.

Au cours de l'exercice 2018, l'ARMP a lancé la procédure d'agrément des experts dans le domaine des Marchés Publics. Celle-ci a abouti à la constitution du répertoire national d'experts en procédure de passation des marchés, pour l'évaluation des offres en sous-commission d'analyse pour le compte des Commissions Internes, Régionales, Départementales et Spéciales de passation des Marchés Publics.

Deux (02) ans après la mission de la première génération desdits experts, l'ARMP envisage de procéder à l'actualisation du fichier desdits experts.

A cet égard, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics invite les personnes physiques intéressées par ladite mission à manifester dans les conditions définies ci-dessous, leur intérêt dans un ou plusieurs des domaines de compétence énoncés au point IV ci-après.

2. Objet

La mission de l'Expert appelé à prendre part en qualité de Président ou Membre, aux travaux au sein d'une sous-commission d'analyse, consiste à :

- Examiner en vue d'une bonne imprégnation, le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comprenant les règles de la concurrence et les cahiers de charges qui définissent le projet ;
- Evaluer dans un délai fixé par la Commission de Passation des Marchés compétente et sur la base des critères et sous-critères d'évaluation prévus dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), les offres des soumissionnaires ;
- Déterminer au préalable si les soumissionnaires sont éligibles et si leur offre est complète et substantiellement conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres ;
- Procéder à une évaluation détaillée des offres jugées conformes et qui répondent à toutes les conditions du dossier de consultation, en appliquant exclusivement les critères portés à la connaissance des candidats ;
- Proposer au Président de la Commission compétente, d'adresser le cas échéant, des demandes d'éclaircissements aux soumissionnaires ou aux administrations ou organismes compétents, des éclaircissements sur les offres ;
- Rédiger selon un canevas-type élaboré par l'ARMP, un rapport d'analyse des offres adressé au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente ;
- Présenter le cas échéant, le rapport en Commission lors de la séance d'adoption du Rapport

d'analyse.

3. Consistance des prestations

Les domaines de compétence concernés par le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt sont les suivants :

A- Travaux Routiers (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation) Travaux neufs, réhabilitation ou entretien des routes ;

- A.1 Voiries et Réseaux Divers ;
- A.2 Ouvrages d'art (ponts, dalots, tunnels, digues) ;
- A.3 Travaux de terrassements généraux ;
- A.4 Etudes géotechniques liées aux projets routiers ;
- A.5 Aménagement urbain ;
- A.6 Etudes topographiques ou géodésiques liées aux projets routiers ;
- A.7 Travaux de Génie rural ;
- A.8 Sureté et sécurité des transports ;
- A.9 Etudes Environnementales liées aux travaux routiers ;
- A.10 Equipements et sécurité routière.

B- Travaux de Bâtiments et Equipements Collectifs (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

- B.1 Construction, réhabilitation ou réaménagement de bâtiments ;
- B.2 Maintenance de bâtiments ;
- B.3 Architecture ;
- B.4 Urbanisme et Génie urbain ;
- B.5 Cartographie ;
- B.6 Etudes Géotechniques liées aux projets de construction ;
- B.7 Froid et climatisation ;
- B.8 Techniques Industrielles (Electricité, électrotechnique, électronique, etc.) ;
- B.9 Etudes Environnementales liées aux projets de construction.

C- Autres Infrastructures

- C.1 Infrastructures ferroviaires ;
- C.2 Infrastructures portuaires ;
- C.3 Infrastructures aéroportuaires ;
- C.4 Infrastructures hydroélectriques ;
- C.5 Constructions Hydrauliques et Adduction d'eau potable ;
- C.6 Projets d'assainissement ;
- C.7 Hydrocarbures (gaz, pétrole) ;
- C.8 Télécommunications ;
- C.9 Génie mécanique ;
- C.10 Electricité (génie électrique) ;
- C.11 Aménagement portuaire ;
- C.12 Autres travaux de Génie civil ;
- C.13 Génie rural ;
- C.14 Sureté et sécurité de transport ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

D- Approvisionnements Généraux (Etudes, fournitures, installations et maintenance)

- D.1 Livre, matériel scolaire, pédagogique et didactique ;
- D.2 Equipements sanitaires et matériel biomédical ;
- D.3 Produits Pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
- D.4 Médicaments et pharmacie vétérinaire ;
- D.5 Equipements piscicoles ;
- D.6 Intrants et produits agricoles ;
- D.7 Matériels et équipements agricoles ;
- D.8 Matériel électrique et électrotechnique ;
- D.9 Matériel électronique et télécommunications ;
- D.10 Informatique (hardware matériel et réseaux, progiciels...) ;
- D.11 Véhicules et engins ;
- D.12 Unités industrielles (ateliers, usines,...) ;
- D.13 Produits chimiques ;
- D.14 Fourniture des Equipements et d'engins des secteurs aéronautique, maritime et ferroviaire ;
- D.15 Tout autre approvisionnement.

E- Services et Prestations Intellectuelles (Etudes, audits, enquêtes)

- E.1 Stratégies sectorielles ;
- E.2 Mise en concession des services publics et marchés publics ;
- E.3 Audits et contrôles ;
- E.4 Statistiques et sondage ;
- E.5 Economie de transport ;
- E.6 Métrologie ;
- E.7 Prestations d'assurances ;
- E.8 Expertise judiciaire, financière, comptable etc... ;

E.9 Assurances ;
E.10 Toutes autres prestations intellectuelles.

N.B. : Toute autre expertise non spécifiée dans le présent Avis peut également se manifester.

4. Participation et origine

Les Experts sont choisis de préférence sur la base de leurs compétences et expériences dans le domaine concerné par l'Appel d'Offres, et en tenant compte de leur disponibilité. Ils doivent en outre être de bonne moralité, avoir une bonne maîtrise des procédures et de la réglementation des Marchés Publics.

Ils doivent faire montre d'obligation de réserve, de discrétion et s'abstenir de toute action de nature à compromettre son objectivité et, dans tous les cas, n'avoir aucun intérêt financier, personnel ou de toute autre nature, liée au marché examiné.

A ce titre l'expert doit remplir les conditions suivantes :

Avoir un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+3 minimum) en droit, gestion, ingénierie ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
Avoir une maîtrise d'une des deux langues officielles (Anglais/Français) ;
Etre capable de travailler dans un environnement sous contrainte (sous pression) ;
Avoir l'aptitude de travailler dans une équipe pluridisciplinaire ;
Maîtriser l'usage de l'outil informatique, notamment l'environnement de traitement des données (Word, Excel) ;
Disposer de compétences techniques et d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans l'un des domaines de compétence énumérés au point IV ;
Avoir des connaissances avérées des procédures nationales et internationales des Marchés Publics.

Peuvent faire acte de candidature, les cadres issus du secteur public, parapublic ou privé et de la société civile.

Les candidatures des personnels du MINMAP, ARMP et Observateurs Indépendants (OI) en fonction sont irrecevables.

Nul ne pouvant être Expert d'une sous-commission d'analyse et Expert d'une Commission Centrale de Contrôle des Marchés pour le même dossier, les experts retenus dans le cadre de cette procédure d'agrément, devront décliner toute offre de service provenant d'une Commission Centrale sur le même dossier quand bien même ils seraient également agréés comme experts auprès des Commissions Centrales de Contrôle.

5. Financement

La mission de l'Expert sera financée par les budgets des Maîtres d'Ouvrage ou des Maîtres d'Ouvrage Délégués bénéficiaires de l'expertise Ils seront rémunérés selon les modalités prévues par les textes en vigueur, notamment l'arrête n° 0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics.

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature devront être déposés sous plis fermés contre décharge au plus tard le 08 Janvier 2021 à 15h30 précises, aux adresses suivantes :

Inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7e étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 a Mballa II, Yaoundé pour ce qui est des candidats résidents à Yaoundé et environs, ou auprès des Centres régionaux de Régulation des Marchés Publics pour les candidats des Régions.

Chaque pli portera la mention ci-après :

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 127/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE CENTRAL ET DES REPERTOIRES REGIONAUX DES EXPERTS CHARGES D'ASSISTER LES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LES EVALUATIONS DES OFFRES

7. Composition du dossier

Seuls les candidats qualifiés à l'issue de la consultation lancée en 2018, et ayant rempli toutes les formalités administratives exigées (délivrance d'un Certificat de Non-Exclusion et versement de la somme de 20.000 (vingt mille francs) CFA dans les caisses de l'ARMP) ne sont pas concernés par la présente consultation.

Peuvent faire acte de candidature, tout nouveau candidat ainsi que ceux des candidats qualifiés au terme de l'évaluation des dossiers en 2018 mais n'ayant pas rempli toutes les formalités administratives exigées.

Chaque candidat devra fournir un dossier comprenant :

une lettre de manifestation d'intérêt timbrée précisant le ou les domaines de compétence sollicités ;

2. une fiche d'identification fournissant des informations actualisées sur les coordonnées et la qualification de l'expert, qui peut être téléchargée sur le site de l'ARMP, www.armp.cm ou retirée au secrétariat de l'inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7eme étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé pour ce qui est des candidats résidents à Yaoundé et environs, ou auprès de nos Centres Régionaux de régulation des Marchés Publics pour les candidats des Régions. .

3. un curriculum vitae daté et signé par le candidat, indiquant ses qualifications académiques et professionnelles et mettant en exergue ses capacités techniques dans les domaines postulés, assorti de tous les documents justificatifs des expériences dans le domaine d'expertise en marchés publics ;

4. les copies des diplômes, certificats ou attestations dans le(s) domaine(s) sollicités, certifiées par une autorité administrative (Sous-Préfet, Préfet ou Gouverneur) ;

5. pour ceux des candidats dont l'exercice de la profession est assujéti à l'appartenance à un Ordre, ils devront fournir également les justificatifs en cours de validité de leur inscription audit Ordre.

Chaque candidat devra indiquer le(s) lieu(x) où il souhaite intervenir (Services Centraux, Régionaux, Départementaux).

L'Agence de Régulation des Marchés Publics, se réserve le droit de vérifier la conformité des informations données, et l'authenticité des pièces fournies. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du candidat et l'application des sanctions prévues en la matière.

8. Evaluation et publication des resultats

L'évaluation des propositions des candidats s'effectuera par des jurys mis en place par l'ARMP, sur la base de la qualification des candidats (diplôme dans le domaine d'expertise postulé, attestations de formation dans le domaine des marchés publics), des expériences générales et spécifiques (justificatifs des fonctions occupées ou des participations en qualité de Membre ou Président aux travaux des Sous-Commissions d'Analyse ou aux séances de commissions)

A l'issue de l'évaluation, les candidats seront classés en 2 catégories :

Catégorie I : pour les Experts qualifiés pour les projets de petite et de moyenne envergure ;

Catégorie II : pour les Experts qualifiés pour les projets relevant des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics.

YAOUNDE le 15 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 02/AAMI/MINEPAT/SG/DGPAT/DATZF/CESA DU 28 DEC
2020 POUR LA PRESELECTION DES BUREAUX D'ETUDES EN VUE DE LA CONCEPTION DU GUIDE
D'ELABORATION D'UNE MONOGRAPHIE TERRITORIALE A L'ECHELLE REGIONALE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Gouvernement a engagé le processus d'élaboration des principaux outils d'aménagement du territoire définis par la Loi n°2011/008 du 06 mai 2011 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, parmi lesquels, les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). Au sens de la loi susmentionnée, le SRADDT est le document régional d'aménagement et de développement durable du territoire. C'est un document de planification physique et spatiale régionale fixant les orientations fondamentales en matière d'implantation des équipements structurants, d'environnement et d'organisation de la territorialité du développement sur la base des options retenues dans le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Le SRADDT fixe les orientations de développement physique, spatial et démographique à mettre en œuvre par la Région, soit directement, soit par voie contractuelle avec l'Etat, d'autres Régions, les Communes, les entreprises privées ou publiques, les établissements publics ou toute autre personne morale de droit public ou privé.

Il est élaboré par la Région concernée dans le respect du principe de la participation, avec l'appui du Ministère en charge de l'Aménagement du territoire.

La démarche engagée par le Gouvernement pour l'élaboration en cours des SRADDT, répond à l'urgence d'approfondir la compréhension des problématiques territoriales à l'échelle des Régions, afin d'identifier les cheminements possibles en vue d'améliorer les conditions de vie des populations par une orientation raisonnée et la plus optimale possible des infrastructures, des équipements, des activités et des établissements humains sur les territoires.

La mise en place effective prochaine des Conseils régionaux devrait permettre de valoriser davantage l'importance des SRADDT en cours d'élaboration, pour la conduite du développement à l'échelle régionale, en cohérence avec les orientations de l'échelle nationale.

L'évaluation de la mise en œuvre de ces outils régionaux d'aménagement du territoire nécessitera la conjonction de plusieurs instruments parmi lesquels, la monographie territoriale à l'échelle de la Région.

Afin de mettre à la disposition des acteurs régionaux d'un cadre de référence devant servir à produire des documents rendant compte de la mise en œuvre des SRADDT, le MINEPAT envisage de solliciter les services d'un bureau d'études en vue de la conception d'un Guide d'élaboration d'une monographie territoriale à l'échelle de la Région.

C'est dans ce cadre que le MINEPAT lance un Appel National à Manifestation d'Intérêt à l'intention des bureaux d'études intéressés dans les conditions définies dans les sections ci-après.

2. Objet

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet, la présélection des bureaux d'études devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour « la conception d'un Guide d'élaboration d'une monographie territoriale à l'échelle régionale ».

Les prestations de l'étude consistent notamment à :

- définir le contenu et la consistance des éléments constitutifs d'une monographie territoriale à l'échelle régionale ;
- produire le canevas-type d'une monographie territoriale à l'échelle régionale ;
- évaluer la durée et les compétences requises pour l'élaboration d'une monographie territoriale à l'échelle régionale
- proposer la périodicité requise pour l'élaboration d'une monographie territoriale à l'échelle régionale
- évaluer le coût approximatif de l'élaboration d'une monographie territoriale à l'échelle régionale

3. Participation et origine

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux bureaux d'études installés au Cameroun. Ces bureaux d'études doivent justifier des compétences et expériences dans les domaines suivants :

- Aménagement du territoire ;
- Etudes économiques et stratégiques ;
- Renforcement des capacités ;
- Audits ;
- Gestion des risques.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEPAT, exercice 2021.

5. Remises des offres

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, doivent être remis sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante :

« Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières, Immeuble Rose - MINEPAT, à Yaoundé, 2^{ème} étage, Porte n° 231 bis. 222 23 19 97, 222 22 55 04, au plus tard le **18 JAN 2021 à 11 heures précises**, heure locale avec la mention :

*« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02/AAMI/MINEPAT/SG/DGPAT/DATZF/CESA DU 28 DEC 2020 POUR LA PRESELECTION DES BUREAUX D'ETUDES EN VUE DE LA CONCEPTION DU GUIDE D'ELABORATION D'UNE MONOGRAPHIE TERRITORIALE A L'ECHELLE REGIONALE.»
« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».*

6. Composition du dossier

Qualification des candidats

Chaque candidat intéressé devra :

- être un bureau d'études justifiant des compétences et expériences dans les domaines cités à la section 3 ci-dessus ;
- justifier des capacités techniques et financières suffisantes pour la réalisation de l'étude ;
- disposer du personnel compétent pour les prestations à exécuter ;
- justifier par ailleurs, de la maîtrise des textes juridiques en vigueur dans le domaine de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

Constitution du dossier

Au risque de voir son offre disqualifiée, le soumissionnaire doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet de vérification.

Dossier administratif (Enveloppe A)

L'enveloppe A contiendra les informations suivantes :

- une lettre précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres Restreint s'il est présélectionné ;
- l'adresse et la raison sociale du soumissionnaire ;
- les statuts ou textes qui justifient l'existence du Candidat ;
- une attestation de non-faillite datant de moins de quatre-vingt-dix (90) jours et délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat ;
- une copie de la carte de contribuable en cours de validité ;
- une copie de la patente en cours de validité ;
- une copie de l'attestation de non redevance datant de moins de (03) mois ;
- l'autorisation de vérification des références. Cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du bureau d'études devra permettre au Maître d'ouvrage de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées.

Dossier technique (Enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- la qualification du Chef de mission (voir en Annexe 1) avec les copies des diplômes, des CV et d'une attestation d'exclusivité et de disponibilité signée (voir modèle en Annexe 2) ;
- les références du bureau d'études pour les prestations similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années. Ces références seront présentées sous la forme de contrats accompagnés des rapports et tout autre document complémentaire ;
- les bilans et comptes d'exploitation des trois (03) dernières années.

7. Critères d'évaluation

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

Critères éliminatoires :

No.	Critères éliminatoires
1	Dossier administratif incomplet
2	Note technique inférieure à 70/100
3	Chiffre d'affaires moyen des trois dernières années inférieure à 100 000 000 FCFA

Tout candidat dont le dossier répond au moins à l'un des critères ci-dessus est éliminé.

Critères de qualification :

No.	Critères de qualification	Nombre de points
1	L'expérience, la qualification et les références du Chef de mission	50
2	Domaines de compétence du bureau d'études	30
3	Les références du bureau d'études pour des prestations similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années (fournir les preuves de la réalisation des missions similaires qu'elles soient achevées ou en cours)	20
TOTAL		100

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus pour répondre à l'Appel d'Offres International Restreint.

8. Renseignements Complémentaires

Les informations complémentaires sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenues tous les jours et heures ouvrables au :

« Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières, Immeuble Rose - MINEPAT, à Yaoundé, 2^{ème} étage, Porte n° 231 bis. 222 23 19 97, 222 22 55 04.

9. Evaluation et publication des resultats

La publication de l'Avis d'Appel d'Offres Restreint portant sur « la conception d'un Guide d'élaboration d'une monographie territoriale à l'échelle régionale » tiendra lieu des résultats du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

YAOUNDE le 28 Décembre 2020

Le MINISTRE

ALAMINE OUSMANE MEY

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES N° 001290/AAC/MINSANTE/CAB/UCS-FMP DU 29 DEC 2020 POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DANS LES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions (2021-2023) de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme au Cameroun, le Comité National de Lutte contre le SIDA (CNLS), le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) et le Programme National de Lutte contre la Paludisme (PNLP) souhaitent renforcer les capacités en ressources humaines des Groupes Techniques Centraux (GTC) et des Groupes Techniques Régionaux (GTR). Les besoins en personnels complémentaires sont présentés dans le tableau ci-après :

Poste	Nombre	Types de contrats
Chef d'unité Achats	01	Contrats (de travail) à Durée Déterminée (CDD) de 23 mois éventuellement renouvelables sur 12 mois
Secrétaire GTC	03	
Secrétaire GTR	01	
Chef d'Unité Communication institutionnelle	01	
Employés de bureau	10	
Informaticien en charge de la maintenance et des TIC	01	
Médecin référent TBMR	01	Contrat prestations de services de 23 mois renouvelables sur 12 mois
Accompagnateurs Psychosociaux (APS)	12	
Field Coordinators	10	

2. Consistance des prestations

DESCRIPTION DES POSTES

A- CHEF D'UNITE ACHATS

Responsabilités

Placé sous l'autorité du Chef de Section Gestion Administrative et Financière, le Chef d'Unité Achats est chargé d'assurer le suivi des dossiers de passation des marchés sur Bon de Commande au GTC/CNLS, notamment :

- l'élaboration et la mise à jour régulière du Plan d'achats sur bon de commande ;
- l'élaboration et la tenue à jour du tableau de suivi de l'exécution des achats sur bon de commande ;

- la préparation des demandes de cotation à adresser aux fournisseurs ;
- la négociation des délais de livraison avec les fournisseurs ;
- la tenue des registres retraçant tous les mouvements des dossiers relatifs aux acquisitions sur bon de commande ;
- le suivi du contentieux relatif à l'exécution acquisitions sur bon de commande ;
- le secrétariat des séances de la commission interne d'achat du GTC/CNLS;
- le contrôle en premier ressort de la conformité et de l'exhaustivité des liasses de paiements soumis par les fournisseurs ;
- la préparation des bons de commande et des contrats avec les fournisseurs ;
- la tenue à jour du tableau de suivi du paiement des différents achats sur bon de commande ;
- la tenue à jour du bordereau des prix unitaires les plus usuels ;
- l'archivage de toute la documentation relative aux acquisitions sur bon de commande;

Profil souhaité :

- être de nationalité Camerounaise ;
- avoir un diplôme universitaire (minimum Bac+3) dans l'une des disciplines suivantes : sciences de gestion, droit, économie, gestion de projet, finances publiques ;
- avoir un minimum de deux années d'expérience professionnelle dans le domaine des audits ou de la gestion administrative, financière ou comptable ;
- justifier d'une bonne connaissance de la réglementation nationale en matière de passation des Marchés publics ;
- être organisé, méthodique et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une bonne connaissance du français ou de l'anglais ;
- Avoir une parfaite maîtrise des logiciels de traitements de texte (WORD) et du tableur (EXCEL) ;
- Jouir d'une bonne moralité, être intègre et loyal.

B- CHEF D'UNITE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Responsabilités

Placé sous la responsabilité du Chef de Section Communication, le Chef d'Unité Communication Institutionnelle participe à la définition de la stratégie globale du Comité National de Lutte contre le Sida en matière de communication institutionnelle et met en œuvre des actions de communication vers les différents publics-cibles concernés. Il est chargé notamment de :

- L'entretien et le développement des réseaux de relations externes (partenariat en matière de communication avec les secteurs public, privé, associatif...) ;
- La promotion de l'image, l'identité et la notoriété du CNLS en tant que structure de coordination de la communication sur le Sida au Cameroun ;
- La contribution à la conception, la rédaction et la mise à jour des supports de communication du CNLS (plaquette institutionnelle, spots radio et télé, site internet, rapports d'activités, réseaux sociaux, etc.) ainsi que des communiqués et dossiers de presse à transmettre aux journalistes et partenaires externes ;

- le suivi et la documentation des diffusions des émissions sur le Sida par les médias partenaires ;
- la veille de l'application de la charte graphique du CNLS, à la qualité et à la cohérence des formes et des contenus, la gestion de la communication événementielle où elle pilote l'organisation, la logistique, la coordination et le suivi budgétaire des événements internes et externes organisés ou co-organisés par le CNLS ;
- le conseil et l'appui les autres sections techniques du CNLS dans leurs actions de communication, dans le strict respect de la charte graphique et de la politique de communication du CNLS ;
- L'interface entre le Secrétariat Permanent du CNLS et tout le personnel, il anime le groupe de travail baptisé « communication interne » composé de représentants des différentes sections du CNLS et pilote la mise en œuvre des opérations de communication proposées et retenues par le Secrétariat Permanent ;
- L'évaluation de l'impact des actions de communication et la proposition des décisions pour améliorer leur pertinence ;
- L'établissement d'un répertoire des médias (audiovisuel et écrit) nationaux, régionaux et internationaux ainsi que des partenaires dans le domaine de la communication ;
- L'appui au développement des stratégies pour la visibilité du CNLS et la valorisation des activités ou des outils du programme à travers les médias ;
- le rôle de protocole du Secrétaire Permanent et de tout invité de marque du CNLS ;
- de l'exécution de toute autre tâche à elle confiée par la hiérarchie.

Profil

- être de nationalité Camerounaise ;
- Être titulaire d'un diplôme en communication organisationnelle (minimum Bac+3) ou d'un diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience minimale de 03 ans dans les domaines de la communication ;
- Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, X Press, Internet etc.) ;
- Avoir de bonnes aptitudes en rédaction administrative et de reporting ;
- Savoir parler et écrire le français et l'anglais ;
- Des références d'élaboration des stratégies de communication institutionnelle ou des programmes constitue un atout ;
- Être une personne ouverte et doté d'habiletés pour nouer et développer des contacts ;
- Jouir d'une bonne moralité et d'une bonne intégrité professionnelle.

C- SECRETAIRES GROUPES TECHNIQUES CENTRAUX ET REGIONAUX

Responsabilité :

Les candidats retenus aux fonctions de secrétaire devront être capables de gérer :

- La communication avec les personnels, les usagers et partenaires du programme d'affectation ;
- La saisie et la présentation de documents à l'aide d'outils bureautiques (ordinateur, photocopieur, relieur, etc.....) ;
- Le tri, le dépouillement et le classement de documents, la transmission du courrier (« arrivée » et « départ ») ;
- La gestion des rendez-vous, l'organisation des réunions et la tenue de l'agenda du coordonnateur ;
- La tenue d'un tableau de bord de suivi de dossiers et la gestion des déplacements du Coordonnateur ;

- Le secrétariat des différentes réunions diverses.

Profil souhaité :

Secrétaire Groupes Techniques Centraux	Secrétaire Groupes Techniques Régionaux
· Être de nationalité camerounaise ; · Être titulaire d'un BTS en secrétariat Bureautique ou diplômé de l'enseignement supérieur avec une formation complémentaire en bureautique ; · Avoir une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans dans un poste similaire ; · une expérience antérieure dans une structure privée de renom, dans le secteur parapublic ou dans les projets financés par les Bailleurs de fonds constituerait un atout ; · Maitriser les logiciels Word, Excel, et des instruments de télécommunication (fax, photocopieur, Internet), etc. · Etre apte à travailler sous pression ; · Avoir une bonne capacité d'organisation des ateliers, séminaires et travail en équipe ; · Avoir une maîtrise parfaite du français ou de l'anglais.	· Être de nationalité camerounaise ; · Être titulaire du Baccalauréat ou un diplôme équivalent et d'une formation complémentaire en Bureautique ; · Avoir une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans dans un poste similaire ; · une expérience antérieure dans une structure privée de renom, dans le secteur parapublic ou dans les projets financés par les Bailleurs de fonds constituerait un atout ; · Maitriser les logiciels Word, Excel, et des instruments de télécommunication (fax, photocopieur, Internet), etc. · Etre apte à travailler sous pression ; · Avoir une bonne capacité d'organisation des ateliers, séminaires et travail en équipe ; · Avoir une maîtrise parfaite du français ou de l'anglais.

D- EMPLOYES DE BUREAUX

Responsabilité :

Placé sous la responsabilité d'un chef d'unité, l'employé(e) de bureau aura pour mission d'exécuter toutes les tâches administratives d'appui et de contrôle à lui confiées par sa hiérarchie au sein de son unité d'affectation. De manière spécifique, les tâches dévolues à l'employeur de bureau sont les suivantes :

- Saisir, mettre à jour et présenter tout type de données ;
- Assurer le traitement du courrier administratif ;
- Rédiger sur consignes des écrits courants ;
- Orienter et renseigner le visiteur à l'accueil ;
- Emettre et recevoir les appels téléphoniques ;

- Enregistrer, diffuser et expédier le courrier ;
- Reproduire, diffuser, classer et archiver manuellement les documents ;
- Faire des reportings d'activités hebdomadaires à soumettre à la hiérarchie ;
- Suivre le fonctionnement des télécopieurs (papier, encre) ;
- Effectuer les travaux de reprographie, d'impression et numérisation des documents du Programme sur demande de la hiérarchie ;
- Appuyer l'organisation des ateliers (préparation du matériel, documentation, etc...) ;
- Assurer toutes autres tâches confiées par la hiérarchie.

Profil souhaité :

- Être de nationalité camerounaise ;
- Être titulaire au minimum d'un diplôme du niveau secondaire (BEPC, CAP, GCE O/ Level) ;
- Justifier d'une expérience pertinente de travail d'au moins un an.
- Avoir une maîtrise de la langue française ou anglaise ;
- Etre capable de travailler sous pression et dans une équipe multiculturelle ;
- Être organisé, intègre, loyal, courtois, réservé et disponible.

E- CHEF UNITE TIC

Responsabilités :

Placé sous la responsabilité du Chef de Section Communication, le Chef d'Unité TIC participe à la définition de la stratégie globale de communication du Programme et s'assure de la maintenance matérielle et logicielle du parc informatique. Il est chargé notamment de :

- Participer à l'administration du Système d'information : Formalisation, consolidation et évolution de la cartographie générale du système d'information.
- Concevoir le schéma de système d'information du programme
- Définir la politique en matière de sécurité informatique
- Assurer le fonctionnement des logiciels et les bases de données acquis par le Programme ;
- Assurer le suivi de tous les équipements informatiques du Programme ;
- ~~Former les personnels à l'utilisation correcte des outils et matériels informatiques ;~~

- Identifier tout dysfonctionnement éventuel dans le système et propose des solutions adéquates ;
- Définir les caractéristiques et les spécificités de tout matériel informatique que le Programme compte acquérir ;
- Participer aux différentes Commissions de réception des équipements informatiques acquis par le Programme et signe le Procès-verbal de réception ;
- Assurer la maintenance des équipements et des réseaux ;
- Concevoir et mettre en œuvre le plan de communication du programme via les technologies de l'information et de la communication.

Profil souhaité :

Le chef unité TIC doit avoir le profil ci-après :

- Etre titulaire du diplôme d'ingénieur informaticien ou une licence en informatique ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la mise en place ou la gestion des réseaux informatiques ;
- Justifier des références en matière de mise en œuvre des plans de communication via les TIC constitue un atout important ;
- Avoir une maîtrise des procédures de maintenance informatique ;
- Jouir d'une bonne moralité et d'une bonne intégrité professionnelle ;
- Etre capable de prendre des initiatives ;
- Avoir une bonne expression écrite et orale en français ou en anglais ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse et de synthèse ;
- Avoir de bonnes dispositions pour le travail en équipe.

F- MEDECIN REFERENT Tuberculose Multi-Résistante (TBMR)

Responsabilités :

Placé sous l'autorité du Chef d'Unité en charge de la TB-MR et sous la supervision du Secrétaire Permanent, le Médecin référent et/ou Gestionnaire des données TBMR aura pour mission :

- D'organiser l'investigation systématique et exhaustive des contacts des patients TBMR sur l'étendue du territoire national avec l'instauration d'un système d'archivage des données ;
- Etablir de manière quotidienne la liste des cas RR diagnostiqués dans les différents laboratoires de référence tout en suivant leur initiation sur le traitement en fonction du centre de prise en charge;

- Initier et/ou faciliter l'initiation de la prise en charge en ambulatoire des patients TBMR cliniquement stable avec suivi régulier par un personnel médical à domicile ;
- Superviser trimestriellement les centres de prise en charge de la TBMR avec suivi des indicateurs pour une bonne couverture thérapeutique ;
- Assurer la documentation des effets secondaires des malades TBMR à travers les différents sites de prise en charge ;
- Mettre un accent particulier dans le suivi des patients TBMR en prison ;
- Faciliter une décision thérapeutique dans les brefs délais pour les cas cliniques difficiles et ou les Pré-XDR/XDR avec conseil au près d'un consultant externe ;
- Vérifier la disponibilité des médicaments de seconde ligne.

Profil du poste :

Les candidats intéressés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre Médecin et/ou titulaire d'un Master 2 en Santé Publique;
- Avoir au moins de 50 ans à la date de recrutement;
- Avoir une expérience pertinente dans la production et la gestion des données statistiques;
 - Avoir de bonnes aptitudes de communication avec les personnes ;
 - Avoir de la rigueur dans le travail, le sens des responsabilités, de l'organisation dans le travail ;
- Avoir le sens de la discrétion et être capable de garder le secret professionnel ;
- Avoir de bonnes dispositions pour le travail en équipe et sous pression ;
- Jouir de toutes ses facultés intellectuelles ;
- Savoir lire et écrire le français et/ou l'anglais.

G- ACCOMPAGNATEUR PSYCHOSOCIAUX

Responsabilités :

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du GTR, l'APS aura pour mission :

- Assurer la liaison de tous les malades MDR diagnostiqués du laboratoire au site de prise en charge de la région concernée ;
- Education pour le counseling du malade sur l'adhérence thérapeutique, la durée du traitement et les effets secondaires;
- le suivi des malades en ambulatoire (contrôle des crachats, rendez-vous, notifications de effets secondaires) et les perdus de vues ;

- faire le suivi des sujets contacts aux malades MDR.

Profil du poste :

Les candidats intéressés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir au moins 21 ans et au plus 40 ans à la date de recrutement;
- Etre personnel de santé et avoir une expérience dans la prise en charge psychosociale des malades est un atout ;
- Une Expérience dans le domaine de la tuberculose constitue un atout ;
- Avoir de bonnes aptitudes de communication ;
- Avoir de la rigueur dans le travail, le sens des responsabilités, de l'organisation ;
- Avoir le sens de la discrétion et être capable de garder le secret professionnel ;
- Avoir de bonnes dispositions pour le travail en équipe et sous pression ;
- Jouir de toutes ses facultés intellectuelles ;
- Savoir lire et écrire le français et/ou l'anglais

H- FIELD CORDINATORS

Responsabilités :

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du GTR, le FIELD CORDINATORS aura pour mission de:

- Coordonner et gérer les activités de recherche intensive en collaboration avec l'équipe régionale, les points focaux ICF des FOSA et le personnel de santé ; résoudre les problèmes administratifs et de logistiques ;
- Coordonner, superviser l'implémentation des activités de la composante TB/VIH et améliorer la recherche des cas de TB parmi les patients vivant avec le VIH dans sa zone d'intervention ;
- Résoudre les problèmes d'implémentation rencontrés et proposer des solutions selon la spécificité de la région ;
- Effectuer toutes les tâches administratives liées au bon déroulement des interventions ;
- Assurer la documentation et l'archivage y compris les dossiers fiscaux et les fichiers nécessaires pour soutenir l'activité ICF et sauvegarder les fichiers numériques ;
- Compiler et mettre à jour les données de l'activité ICF ;
- Effectuer des descentes de terrain en vue de collecter des données et la production des rapports d'activités mensuelles ;
- Se rassurer de la disponibilité du matériel de travail avec les formations sanitaires et leur en fournir si nécessaire ;
- Veiller au bon fonctionnement du réseau de transport des échantillons mis en place dans sa région d'intervention ;
- Veiller à ce que le rendu des résultats au niveau des formations sanitaires se fasse dans le respect des normes et des délais fixés ;
- Briefer le personnel des formations sanitaires à chaque supervision sur les différentes stratégies de la recherche intensive des cas ;

A- PROFIL

Les candidats intéressés doivent répondre aux conditions suivantes :

- Avoir au minimum un bac+3 en sciences sociales ;
- Avoir au moins 21 ans et au plus 45 ans à la date du recrutement ;
- Avoir une expérience minimum de 2 ans dans les interventions de santé publique ;
- Une expérience de travail dans les domaines de la tuberculose constitue un important atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels MS Office ;
- Avoir le sens de la responsabilité, de l'organisation dans le travail ;
- Etre capable de travailler dans un environnement multiculturel ;
- Jouir d'une bonne moralité et d'une intégrité professionnelle ;

3. Remises des offres

Chaque dossier de candidature rédigé en français ou en anglais devra **être déposé au plus tard le 26 janvier 2021 à 15 heures 30 minutes**, heure locale,

- **Soit par scan envoyé par e-mail à l'adresse thkombo1@yahoo.fr**. pour cette dernière option, le candidat devra produire le dossier original correspondant aux scans précédemment envoyés par e-mail s'il est retenu.
- **Soit sous pli fermé non identifiable, en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies, au secrétariat de l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des autres partenaires de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, sis après la Croix Rouge camerounaise à Yaoundé ;**

Le pli (enveloppe) devra porter la mention :

"Appel à Candidatures pour le recrutement de (poste à préciser par le candidat) dans les Programmes de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme."

4. Composition du dossier

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures complets sont reçus à l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et devront contenir :

- Une lettre de motivation à adresser au Ministre de la Santé Publique et comportant la désignation du poste sollicité et les Régions dans lesquelles le candidat est disposé à travailler ;
- Un Curriculum Vitae détaillé faisant état de la qualification et de l'expérience professionnelle du candidat signé et daté ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- Une copie certifiée conforme de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes requis, signées par l'autorité administrative compétente ;
- Une attestation de présentation de l'original des diplômes ;
- Une photo d'identité 4x4 ;
- un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3 datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat médical établi par un médecin exerçant dans une formation sanitaire publique ;
- Les justificatifs de l'expérience professionnelle du candidat (contrats de travail pour les missions similaires, certificats de travail, ...) ;
- Deux (02) adresses des personnes de référence ;

N.B : Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

5. Critères d'évaluation

MODALITES DE SELECTION

Les principales modalités de sélection des candidat (e)s sont les suivantes :

- Etude de dossier de candidatures ;
- Entretien (en présentiel ou vidéo conférence) pour les candidats aux postes de Chef d'unité Achats, secrétaires, d'informaticien/TIC, Chef d'Unité Communication institutionnelle, Médecin référent TBMR, Accompagnateurs Psychosociaux (APS), Field Coordinators.

YAOUNDE le 29 Décembre 2020

Le COORDONNATEUR

KOMBO THOMAS

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 127/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS CHARGES D'ASSISTER LES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LES EVALUATIONS DES OFFRES

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

La réforme du système des Marchés Publics camerounais consacrée par le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, confère l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) entre autres missions, celle d'agréer les experts en vue d'assister les acteurs dans le domaine des Marchés Publics.

Au cours de l'exercice 2018, l'ARMP a lancé la procédure d'agrément des experts dans le domaine des Marchés Publics. Celle-ci a abouti à la constitution du répertoire national d'experts en procédure de passation des marchés, pour l'évaluation des offres en sous-commission d'analyse pour le compte des Commissions Internes, Régionales, Départementales et Spéciales de passation des Marchés Publics.

Deux (02) ans après la mission de la première génération desdits experts, l'ARMP envisage de procéder à l'actualisation du fichier desdits experts.

A cet égard, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics invite les personnes physiques intéressées par ladite mission à manifester dans les conditions définies ci-dessous, leur intérêt dans un ou plusieurs des domaines de compétence énoncés au point IV ci-après.

2. Objet

La mission de l'Expert appelé à prendre part en qualité de Président ou Membre, aux travaux au sein d'une sous-commission d'analyse, consiste à :

- Examiner en vue d'une bonne imprégnation, le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comprenant les règles de la concurrence et les cahiers de charges qui définissent le projet ;
- Evaluer dans un délai fixé par la Commission de Passation des Marchés compétente et sur la base des critères et sous-critères d'évaluation prévus dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), les offres des soumissionnaires ;
- Déterminer au préalable si les soumissionnaires sont éligibles et si leur offre est complète et substantiellement conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres ;
- Procéder à une évaluation détaillée des offres jugées conformes et qui répondent à toutes les conditions du dossier de consultation, en appliquant exclusivement les critères portés à la connaissance des candidats ;
- Proposer au Président de la Commission compétente, d'adresser le cas échéant, des demandes d'éclaircissements aux soumissionnaires ou aux administrations ou organismes compétents, des éclaircissements sur les offres ;
- Rédiger selon un canevas-type élaboré par l'ARMP, un rapport d'analyse des offres adressé au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente ;
- Présenter le cas échéant, le rapport en Commission lors de la séance d'adoption du Rapport d'analyse.

3. Consistance des prestations

Les domaines de compétence concernés par le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt sont les suivants :

A- Travaux Routiers (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation) Travaux neufs, réhabilitation ou entretien des routes ;

- A.1 Voiries et Réseaux Divers ;
- A.2 Ouvrages d'art (ponts, dalots, tunnels, digues) ;
- A.3 Travaux de terrassements généraux ;
- A.4 Etudes géotechniques liées aux projets routiers ;
- A.5 Aménagement urbain ;
- A.6 Etudes topographiques ou géodésiques liées aux projets routiers ;
- A.7 Travaux de Génie rural ;

- A.8 Sureté et sécurité des transports ;
- A.9 Etudes Environnementales liées aux travaux routiers ;
- A.10 Equipements et sécurité routière.

B- Travaux de Bâtiments et Equipements Collectifs (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

- B.1 Construction, réhabilitation ou réaménagement de bâtiments ;
- B.2 Maintenance de bâtiments ;
- B.3 Architecture ;
- B.4 Urbanisme et Génie urbain ;
- B.5 Cartographie ;
- B.6 Etudes Géotechniques liées aux projets de construction ;
- B.7 Froid et climatisation ;
- B.8 Techniques Industrielles (Electricité, électrotechnique, électronique, etc.) ;
- B.9 Etudes Environnementales liées aux projets de construction.

C- Autres Infrastructures

- C.1 Infrastructures ferroviaires ;
- C.2 Infrastructures portuaires ;
- C.3 Infrastructures aéroportuaires ;
- C.4 Infrastructures hydroélectriques ;
- C.5 Constructions Hydrauliques et Adduction d'eau potable ;
- C.6 Projets d'assainissement ;
- C.7 Hydrocarbures (gaz, pétrole) ;
- C.8 Télécommunications ;
- C.9 Génie mécanique ;
- C.10 Electricité (génie électrique) ;
- C.11 Aménagement portuaire ;
- C.12 Autres travaux de Génie civil ;
- C.13 Génie rural ;
- C.14 Sureté et sécurité de transport ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

D- Approvisionnements Généraux (Etudes, fournitures, installations et maintenance)

- D.1 Livre, matériel scolaire, pédagogique et didactique ;
- D.2 Equipements sanitaires et matériel biomédical ;
- D.3 Produits Pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
- D.4 Médicaments et pharmacie vétérinaire ;
- D.5 Equipements piscicoles ;
- D.6 Intrants et produits agricoles ;
- D.7 Matériels et équipements agricoles ;
- D.8 Matériel électrique et électrotechnique ;
- D.9 Matériel électronique et télécommunications ;
- D.10 Informatique (hardware matériel et réseaux, progiciels...) ;
- D.11 Véhicules et engins ;
- D.12 Unités industrielles (ateliers, usines,...) ;
- D.13 Produits chimiques ;
- D.14 Fourniture des Equipements et d'engins des secteurs aéronautique, maritime et ferroviaire ;
- D.15 Tout autre approvisionnement.

E- Services et Prestations Intellectuelles (Etudes, audits, enquêtes)

- E.1 Stratégies sectorielles ;
- E.2 Mise en concession des services publics et marchés publics ;
- E.3 Audits et contrôles ;
- E.4 Statistiques et sondage ;
- E.5 Economie de transport ;
- E.6 Métrologie ;
- E.7 Prestations d'assurances ;
- E.8 Expertise judiciaire, financière, comptable etc... ;

E.9 Assurances ;
E.10 Toutes autres prestations intellectuelles.

N.B. : Toute autre expertise non spécifiée dans le présent Avis peut également se manifester.

4. Participation et origine

Les Experts sont choisis de préférence sur la base de leurs compétences et expériences dans le domaine concerné par l'Appel d'Offres, et en tenant compte de leur disponibilité. Ils doivent en outre être de bonne moralité, avoir une bonne maîtrise des procédures et de la réglementation des Marchés Publics.

Ils doivent faire montre d'obligation de réserve, de discrétion et s'abstenir de toute action de nature à compromettre son objectivité et, dans tous les cas, n'avoir aucun intérêt financier, personnel ou de toute autre nature, liée au marché examiné.

A ce titre l'expert doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+3 minimum) en droit, gestion, ingénierie ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Avoir une maîtrise d'une des deux langues officielles (Anglais/Français) ;
- Etre capable de travailler dans un environnement sous contrainte (sous pression) ;
- Avoir l'aptitude de travailler dans une équipe pluridisciplinaire ;
- Maîtriser l'usage de l'outil informatique, notamment l'environnement de traitement des données (Word, Excel) ;
- Disposer de compétences techniques et d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans l'un des domaines de compétence énumérés au point IV ;
- Avoir des connaissances avérées des procédures nationales et internationales des Marchés Publics.

Peuvent faire acte de candidature, les cadres issus du secteur public, parapublic ou privé et de la société civile.

Les candidatures des personnels du MINMAP, ARMP et Observateurs Indépendants (OI) en fonction sont irrecevables.

Nul ne pouvant être Expert d'une sous-commission d'analyse et Expert d'une Commission Centrale de Contrôle des Marchés pour le même dossier, les experts retenus dans le cadre de cette procédure d'agrément, devront décliner toute offre de service provenant d'une Commission Centrale sur le même dossier quand bien même ils seraient également agréés comme experts auprès des Commissions Centrales de Contrôle.

5. Financement

La mission de l'Expert sera financée par les budgets des Maîtres d'Ouvrage ou des Maîtres d'Ouvrage Délégués bénéficiaires de l'expertise. Ils seront rémunérés selon les modalités prévues par les textes en vigueur, notamment l'arrête n° 0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics.

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature devront être déposés sous plis fermés contre décharge au plus tard le 08 Janvier 2021 à 15h30 précises, aux adresses suivantes :

Inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7e étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 a Mballa II, Yaoundé pour ce qui est des candidats résidents à Yaoundé et environs, ou auprès des Centres régionaux de Régulation des Marchés Publics pour les candidats des Régions.

Chaque pli portera la mention ci-après :

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 127/AMI/ARMP/2020 DU 15/12/2020 POUR LA CONSTITUTION D'UN
REPERTOIRE CENTRAL ET DES REPERTOIRES REGIONAUX DES EXPERTS CHARGES D'ASSISTER LES
COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LES EVALUATIONS DES OFFRES**

7. Composition du dossier

Seuls les candidats qualifiés à l'issue de la consultation lancée en 2018, et ayant rempli toutes les formalités administratives exigées (délivrance d'un Certificat de Non-Exclusion et versement de la somme de 20.000 (vingt mille francs) CFA dans les caisses de l'ARMP) ne sont pas concernés par la présente consultation.

Peuvent faire acte de candidature, tout nouveau candidat ainsi que ceux des candidats qualifiés au terme de l'évaluation des dossiers en 2018 mais n'ayant pas rempli toutes les formalités administratives exigées.

Chaque candidat devra fournir un dossier comprenant :

1. une lettre de manifestation d'intérêt timbrée précisant le ou les domaines de compétence sollicités ;
2. une fiche d'identification fournissant des informations actualisées sur les coordonnées et la qualification de l'expert, qui peut être téléchargée sur le site de l'ARMP, www.armp.cm ou retirée au secrétariat de l'inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7ème étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé pour ce qui est des candidats résidents à Yaoundé et environs, ou auprès de nos Centres Régionaux de régulation des Marchés Publics pour les candidats des Régions. .
3. un curriculum vitae daté et signé par le candidat, indiquant ses qualifications académiques et professionnelles et mettant en exergue ses capacités techniques dans les domaines postulés, assorti de tous les documents justificatifs des expériences dans le domaine d'expertise en marchés publics ;
4. les copies des diplômes, certificats ou attestations dans le(s) domaine(s) sollicités, certifiées par une autorité administrative (Sous-Préfet, Préfet ou Gouverneur) ;
5. pour ceux des candidats dont l'exercice de la profession est assujéti à l'appartenance à un Ordre, ils devront fournir également les justificatifs en cours de validité de leur inscription audit Ordre.

Chaque candidat devra indiquer le(s) lieu(x) ou il souhaite intervenir (Services Centraux, Régionaux, Départementaux).

L'Agence de Régulation des Marchés Publics, se réserve le droit de vérifier la conformité des informations données, et l'authenticité des pièces fournies. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du candidat et l'application des sanctions prévues en la matière.

8. Evaluation et publication des resultats

L'évaluation des propositions des candidats s'effectuera par des jurys mis en place par l'ARMP, sur la base de la qualification des candidats (diplôme dans le domaine d'expertise postulé, attestations de formation dans le domaine des marchés publics), des expériences générales et spécifiques (justificatifs des fonctions occupées ou des participations en qualité de Membre ou Président aux travaux des Sous-Commissions d' Analyse ou aux séances de commissions)

A l'issue de l'évaluation, les candidats seront classés en 2 catégories :

Catégorie I : pour les Experts qualifiés pour les projets de petite et de moyenne envergure ;

Catégorie II : pour les Experts qualifiés pour les projets relevant des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics.

YAOUNDE le 15 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N°039/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 26 SEPTEMBRE 2020 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°028/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 du 31/12/2020, déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Soumissionnaire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Unique	DELTA CONSULTING <i>B.P. : 15 605 Douala-Cameroun, Tél. : (237) 677 632 099</i>	22 168 575	12

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine /Sous -Direction de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à la voirie Municipale sise au 620 de la Rue du Gouverneur

CARRAS, de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires ci-après, n'ayant pas été retenus dans le cadre de la présente Consultation pour les motifs suivants,

Soumissionnaires	Motifs d'élimination
GENERAL ENGINEERING <i>B.P. 10284 Douala Tél : (237) 699 818 745</i>	Offre classée 2 ^{ème} mieux-disante

BERCO BTP <i>B.P. 1872 Douala</i> <i>Tél : (237) 696 613 231</i>	Offre classée 3 ^{ème} mieux-disante
MASTER ENGINEERING <i>B.P. 714 Yaoundé</i> <i>Tél : (237) 699 995 403</i>	Offre classée 4 ^{ème} mieux
ETS KESMER <i>B.P. Douala</i> <i>Tél : (237) 699 215 276</i>	Offre classée 5 ^{ème} mieux
GPT CERIDD/NEW DESIGN <i>B.P. 30320 Yaoundé</i> <i>Tél : (237) 675 166 495</i>	Offre classée 6 ^{ème} mieux

DOUALA le 31 Décembre 2020

Le MAIRE

Sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai leurs offres seront détruites.

MBASSA NDINE Roger

Par ailleurs, tient lieu de « main – levée » de la caution de soumission pour les offres non-retenues.

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°001/C/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°001/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LES ACTIVITÉS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES ACCÈS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°001/D/HGD/DG/SMP/2020 du 30 décembre 2020, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	Essoka Security, B.P. : 2178 Douala	78 848 100	Douze (12) mois

Ladite entreprise est invitée à bien vouloir prendre attache avec le Service des Marchés Publics de l'Hôpital Général de Douala, afin de procéder sous quinzaine à la souscription du projet de marché relatif à cette commande, en vue de sa contractualisation.

DOUALA le 30 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°002/C/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°002/AONO/MSP/HGD/CIPM/2021 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS HOSPITALIERS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°002/D/HGD/DG/SMP/2020 du 30 décembre 2020, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	ALKAN ENVIRONNEMENT SARL B.P. : 15270 Douala	35 173 130	Douze (12) mois

Ladite entreprise est invitée à bien vouloir prendre attache avec le Service des Marchés Publics de l'Hôpital Général de Douala, afin de procéder sous quinzaine à la souscription du projet de marché relatif à cette commande, en vue de sa contractualisation.

Aussi, les soumissionnaires Africa Works Sarl et Venta Investments Compagny Ltd qui ont participé à cette consultation et n'ont pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Enfin, le présent communiqué tient lieu de main de levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus cités ci-dessus.

DOUALA le 30 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N°028/D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 26 SEPTEMBRE 2020 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE DOUALA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala,
Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu La Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu L'Arrêté n° 000166/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MBASSA NDINE Roger, Maire de la Ville de Douala, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Douala, Département du Wouri, Région du Littoral ;

Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert n° 016/AONO/CUD/CIPM/2020 du 26 Septembre 2020 pour le contrôle technique et la surveillance des travaux d'entretien des feux tricolores dans la ville de Douala;

Considérant le procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le rapport d'analyse des offres administratives et techniques du 27 Novembre 2020 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 27 Novembre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le rapport d'analyse des offres financières du 14 Décembre 2020 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution N° 040/EMH/EML/CIPM/CUD/2020 du 15 Décembre 2020 ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ; _

DECIDE:

Article 1^{er} : L'entreprise **DELTA CONSULTING** est déclarée attributaire du marché suivant :

Lot	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Unique	DELTA CONSULTING <i>B.P. : 15 605 Douala-Cameroun,</i> <i>Tél. : (237) 677 632 099</i>	Vingt-deux millions cent soixante-huit mille cinq cent soixante-quinze (22.168.575)	12

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

DOUALA le 31 Décembre 2020

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 2207-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 20/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 21/10/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N° 1162-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2** du 31 décembre 2020, le marché relatif à la souscription d'une police d'assurance maladie groupe du personnel à la société Aéroports Du Cameroun S.A, a été attribué à la société **ZENITHE INSURANCE S.A**, BP: 1540 Douala, Tél: : 233 43 41 32, pour un montant de **deux milliards cent quatre-vingt-huit millions trente-huit mille cent quarante et un (2 188 038 141) FCFA TTC** pour un délai d'exécution de **trente-six (36) mois**, soit, une tranche ferme de douze (12) mois et deux tranches conditionnelles de douze mois chacune.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer ses offres sous quinzaine à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 31 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUÉ N° 0005664/DAG/DG/PAD DU 24/12/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 079/AOIR/CIPM-AS/PAD/2020 DU 25/09/2020 POUR L'ASSISTANCE DANS L'ELABORATION D'UNE DEMARCHE ET DES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DES COMPETENCES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

La société **PANESS SARL, BP 5528 Douala**, est déclarée adjudicataire de l'appel d'offres susvisé pour un montant de **F CFA TTC 140 412 105** et un délai d'exécution de **24 mois**.

Ladite société est invitée à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement du projet de marché y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission./-

DOUALA le 24 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N° 00057/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU21 DÉCEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0009/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES CAGES FLOTTANTES (48 M3) ET INTRANTS POUR APPUI ET INSTALLATION DES PRODUCTEURS DE TILAPIA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00686/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 21 décembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets SENNA MULTISERVICES, BP : 00 Yaoundé	Deux cent soixante-dix-neuf millions cinq cent soixante-sept mille six cent soixante-treize (279 567 673)	Les plans d'eau des régions du Nord, du Littoral et du Centre.	Cent vingt (120) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 21 Décembre 2020

Le MINISTRE

DR TAIGA

COMMUNE DE MBANDJOCK

COMMUNIQUE N°10/C/CMBA/SG/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT NO 10/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2020 DU 25/11/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BAC DE CAPACITE DE 60 TONNES SUR LE COURS D'EAU SANAGA, DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE, REPUBLIQUE DU CAMEROUN.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mbandjock

Communique par DECISION N° ____/D/CMBA/SG/20

Le résultat se présente comme suit :

Soumissionnaire	Montant lu TTC	Montant corrigé TTC	Rang	Observations
UNDERWATER PROFESSIONALS LTD	350 000 000	349 168 819	1 ^{er}	Dossier conforme

Le soumissionnaire **UNDERWATER PROFESSIONALS LTD BP :4379 Douala, tel : 677 64 95 99** est retenu pour pour l'exécution des travaux de construction du bac de capacité de 60 tonnes sur le cours d'eau Sanaga, dans la Commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du centre, République du Cameroun.

Pour un montant de (F CFA) trois cent quarante-neuf millions cent soixante-huit mille huit cent dix-neuf **(349 168 819) TTC** pour un délai **de huit (08) mois**.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la **Mairie de Mbandjock** dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent** pour l'établissement de la Lettre Commande.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous Quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

MBANDJOCK le 29 Décembre 2020

Le MAIRE

NYANGO'O EPSE BIKME Angèle

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-361/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 31/12/2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°058/D13-340/AONO/MINSANTE/CIPM/ 2020 DU 09 DÉCEMBRE 2020, POUR LE GARDIENNAGE PENDANT 12 (DOUZE) MOIS (DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021) DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE CERTAINS SERVICES ANNEXES. FINANCEMENT : BF 2021

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par Décision n°3168/D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO du 31/12/2020

Le soumissionnaire SOCIETE CAMEROUNAISE DE SECURITE (SCAMSECU), BP : 16 648 Yaoundé, ci-dessous désigné est déclaré attributaire de l'Appel d'Offres National Ouverts susvisée aux montant et délai ci-après :

N° de lot	Objet	Attributaire	Montant TTC en F C FA	Délai d'exécution
01	Gardiennage pendant 12 (douze) mois (du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2021) du Bâtiment Principal du Ministère de la Santé Publique et de certains Services Annexes	SOCIETE CAMEROUNAISE DE SECURITE (SCAMSECU) BP : 16 648 Yaoundé	69 990 210	12 mois

Le mandataire de cette société est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement du projet de marché correspondant.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 31 Décembre 2020

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N°038/C/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 DU 31/12/2020 PORTANT RESULTATS DE L'EVALUATION FINALE DES PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES RELATIVES A LA DEMANDE DE PROPOSITION N°008/DP/CUD/CIPM/CCCM-TR/2020 DU 27/03/2020 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIES ET OUVRAGES DE DRAINAGES STRUCTURANTS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE DOUALA 3EME ET 5EME.
PAYS: CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RESILIENTES (PDVIR) FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE
NUMERO DU PROJET: CREDIT N°: 6132 – CM DESCRIPTION DU MARCHÉ : CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIES ET OUVRAGES DE DRAINAGES STRUCTURANTS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE DOUALA 3EME ET 5EME. DURÉE DE LA MISSION : TRENTE-CINQ (35) MOIS
QCBS, QBS, FBS, AND LCS
CONTRACT AWARD NOTICE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Description du marché:	Contrôle et la surveillance des travaux de voiries et ouvrages de drainages structurants dans les Arrondissements de Douala 3EME ET 5EME	Score technique minimum requis :	75
------------------------	--	----------------------------------	----

Nom du Consultant (colonne x entreprise)	CIRA SAS/ECCAM CONSULTING	STUDI INTERNATIONAL/ST CAMEROUN	SETEC INTERNATIONAL/CRE CAMEROUN	COMETE/BETA CONSULT
Ville/Pays	Mali, Cameroun	Tunisie, Cameroun	France, Cameroun	Tunisie, Cameroun
Statut:	Consultant/ Firme évalué	Consultant/Firme évalué	Consultant/Firme évalué	Consultant/Firme évalué
Score Technique	94,25	92,75	91,75	55
Score Financier	100	96,95	76,84	
Score Combiné	95,40	93,59	88,77	
Critères				
Expérience des consultants pertinente pour la mission	-	-	-	-
Adéquation de l'approche proposée, la méthodologie proposée et plan de travail pour répondre aux termes de référence	24,25	25,25	21,75	17,5
Qualifications du personnel clé et compétence pour la la mission	70	67,5	70	37,5
Participation de ressortissants nationaux au personnel clé	-	-	-	-
Prix lu publiquement	841 228 376 FCFA HT	867 750 000 F CFA HT	1 094 895 034 F CFA HT	-
Prix final évalué	841 228 376 FCFA HT	867 750 000 F CFA HT	1 094 895 034 F CFA HT	-
Prix final négocié	869 258 710 FCFA HTVA	-	-	-
Rang	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}

Autre (s) consultant (s)/cabinet(s) présélectionné(s) n'ayant pas soumis de propositions :

Nom du consultant	TECHNIPLAN	LEA ASSOCIATES SOUTH ASIA PVT.LTD.(LASA)
Ville/Pays	ITALIE	INDE
Soumission des Propositions:	NON SOUMISE	NON SOUMISE

DOUALA le 31 Décembre 2020

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-362/C/MINSANTE/CEPS-BIDPORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'AUDIT DES COMPTES A LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS SANTE-BID-PETVISIDAME, POUR LES EXERCICES 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. (CEPS-BID/MINSANTE).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique, Maître D'ouvrage

COMMUNIQUE :

La consultation susmentionnée pour le recrutement d'un cabinet en vue de l'audit des comptes à la cellule d'exécution des Projets Santé-BID-PETVISIDAME, pour les exercices 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, est attribuée au Cabinet ARC Audit et Consulting Sarl, BP : 6297 Yaoundé selon le tableau suivant :

LOT	DELA	OBJETS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC
Unique	2019-2023	L'AUDIT DES COMPTES A LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS SANTE-BID- PETVISIDAME, POUR LES EXERCICES 2019, 2020, 2021, 2022, 2023	ARC Audit et Consulting Sarl	16 516 125 F CFA

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 28 Décembre 2020

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°002/D/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°002/AONO/MSP/HGD/CIPM/2021 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS HOSPITALIERS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne d Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2021.

Vu L'appel d'offres national ouvert N°002/AONO/MSP/HGD/CIPM/2021 du 06 Novembre 2020.

Vu La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 07 Décembre 2020 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	ALKAN ENVIRONNEMENT SARL B.P. : 15270 Douala	35 173 130	Douze (12) mois

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 30 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°001/D/HGD/DG/SMP/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°001/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LES ACTIVITÉS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES ACCÈS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2021.

Vu L'appel d'offres national ouvert N°001/AONO/HGD/CIPM/2021 du 06 Novembre 2020.

Vu La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 09 Décembre 2020 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	Essoka Security, B.P. : 2178 Douala	78 848 100	Douze (12) mois

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 30 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

COMMUNE DE MBANDJOCK

DECISION MUNICIPALE N° 10/20/D/CMBA/SGPORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2020 DU 25/11/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BAC DE CAPACITÉ 60 TONNES SUR LE COURS D'EAU SANAGA, COMMUNE DE MBANDJOCK, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA-REGION DU CENTRE, RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mbandjock

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code General des Impôts ;

Vu la loi N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2011/408 du 09décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté Présidentiel n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu le Décret N° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur **NANGA DANG Albert** au poste de Préfet du Département de la Haute-Sanaga ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du **décret n° 2001/048 du 23 février 2001** portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000402/A/MINDDEVEL/DCTD du 03 Aout 2020 constatant l'élection du Maire à l'issu de la session ordinaire du conseil municipal du 17 Juillet 2020 dans la Commune de Mbandjock ;

Vu la circulaire n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;

Vu la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du **décret n° 20018/366 du 20 juin 2018** portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu Le Dossier d'appel d'offre No 10/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2020 du 25/11/2020 (en procédure d'urgence) pour l'exécution des travaux de construction du bac de capacité de 60 tonnes sur le cours d'eau Sanaga, Commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, région du Centre, République du Cameroun ;

Vu le Budget de la Commune de Mbandjock, exercice 2020,

D E C I D E

MBANDJOCK le 29 Décembre 2020

Article 1 : Le soumissionnaire **UNDERWATER PROFESSIONALS LTD** » tel : **677 64 95 99** est retenu pour l'exécution des travaux de construction du bac de capacité 60 tonnes sur le cours d'eau Sanaga, commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre, République du Cameroun ; pour un montant TTC de **349 168 819** (trois cent quarante-neuf millions cent soixante-huit mille huit cent dix-neuf) FCFA, pour un délai de **(06) mois**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

PORT AUTONOME DE DOUALA

DÉCISION N°4823/DAG/DG/PAD DU 24/12/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 079/ AOIR/CIPM-AS/PAD/2020 DU 25/09/2020 POUR L'ASSISTANCE DANS L'ÉLABORATION D'UNE DÉMARCHE ET DES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DES COMPÉTENCES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0623-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0620-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0680-19/CA/PAD du 17 Septembre 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services (CIPM-AS) du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0698-19/CA/PAD du 20 Décembre 2019 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2020 ;
VU l'Appel d'Offres International Restreint n° 079/AOIR/CIPM-AS/PAD/2020 du 25/09/2020 pour l'assistance dans l'élaboration d'une démarche et des outils de mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences au Port Autonome de Douala ;
VU le Compte-rendu de la 34^{ème} session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services (CIPM-AS) du Port Autonome de Douala ;
Considérant les nécessités de service,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}.- La société **PANESS SARL, BP 5528 Douala**, est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres International Restreint n°079/AOIR/CIPM-AS/PAD/2020 du 25/09/2020 pour l'assistance dans l'élaboration d'une démarche et des outils de mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences au Port Autonome de Douala.

- **MONTANT DU MARCHÉ : 140 412 105 F CFA TTC ;**

- **DELAI D'EXECUTION : 24 mois.**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifiée au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision./-

DOUALA le 24 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 1162-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE DU PERSONNEL À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Résolution n° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général et ses modifications subséquentes ;

Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu La Résolution n° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;

Vu La Résolution n° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le Dossier d'Appel d'Offres n° **20/AONO/ADC/CIPM/2020 du 21/10/2020** ;

Vu Les Rapports d'analyse des dossiers administratifs et des offres techniques et financières ;

Vu la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa correspondance n° 0124-20/ADC/CIPM/se du 7 décembre 2020 ;

Vu la correspondance n° 006893/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE1 du 30 décembre 2020, du Ministre Délégué à la Présidence Chargé des Marchés Publics, marquant son accord pour la suite de la procédure,

Considérant les délibérations du Conseil d'Administration de la société Aéroports Du Cameroun SA réuni en sa 104ème session du 9 décembre 2020 ;

DECIDE :



ARTICLE 1- Le marché relatif à la souscription d'une police d'assurance maladie groupe du personnel à la société Aéroports Du Cameroun S.A, est attribué à la société **ZENITHE INSURANCE S.A**, BP : 1540 Douala, Tél : 233 43 41 32, pour un montant de **deux milliards cent quatre-vingt-huit millions trente-huit mille cent quarante et un (2 188 038 141) FCFA TTC** pour un délai d'exécution de **trente-six (36) mois**, soit, une tranche ferme de douze (12) mois et deux tranches conditionnelles de douze mois chacune.

ARTICLE 2 -Le Directeur Général de la société **ZENITHE INSURANCE S.A**, est invité à se présenter à la Direction Générale (Cellule des marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A., pour l'établissement dudit marché.

ARTICLE 3 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 31 Décembre 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

OWONA ASSOUMOU Thomas

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DECISION N°00686D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 21 DÉCEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0009/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES CAGES FLOTTANTES (48 M3) ET INTRANTS POUR APPUI ET INSTALLATION DES PRODUCTEURS DE TILAPIA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020.

Vu la circulaire n° 00000220/C/MINFI du 22 juillet 2020 précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et du suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales ;

Vu l'ordonnance n° 2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020.

Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert n° 0009/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 du 28 septembre 2020, relatif à l'acquisition des cages flottantes (48 m3) et intrants pour appui et installation des producteurs de tilapia.

DECIDE :

Article 1er : La société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets SENNA MULTISERVICES, BP : 00 Yaoundé	Deux cent soixante-dix-neuf millions cinq cent soixante-sept mille six cent soixante-treize (279 567 673)	Les plans d'eau des régions du Nord, du Littoral et du Centre.	Cent vingt (120) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 21 Janvier 2021

Le MINISTRE

DR TAIGA

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N°027 /D/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2020 DU 31/12/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA DEMANDE DE PROPOSITION N°008/DP/CUD/CIPM/CCCM-TR/2020 DU 27/03/2020 POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIES ET OUVRAGES DE DRAINAGES STRUCTURANTS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE DOUALA 3^{ème} ET 5^{ème}. FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE DOUALA,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu la Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté n° 000166/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MBASSA NDINE Roger Victor, Maire de la Ville de Douala ;

Vu La Circulaire n° 08349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020 ;

Considérant la Convention de Financement Part HT : Banque mondiale Crédit IDA N° 6132CM et Part TVA BIP MINDHU ;

Considérant la Demande de Proposition n° 008/DP/CUD/CIPM/CCCM-TR/2020 du 27 Avril 2020 pour le contrôle et la surveillance des travaux de voiries et ouvrages de drainage structurants dans les Arrondissements de Douala 3^{ème} et 5^{ème} au Cameroun;

Considérant le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis du 03 Juin 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala

Considérant le rapport d'analyse des offres administratives, techniques du 01 Septembre 2020 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 04 Septembre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant l'Avis de non objection de la Banque mondiale sur le Rapport d'évaluation des Offres Administratives et techniques du 24 Septembre 2020 ;

Considérant le procès-verbal de la séance d'ouverture de l'Offre financière du 07 octobre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le rapport d'analyse des propositions financières y relatif du 12 Octobre 2020 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 16 Octobre 2020 de la Commission Interne de Passation des

Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution° 034/EMH/EML/CIPM/CUD/2020 du 15 Octobre 2020 ;

Considérant la correspondance N°124/N/MINMAP/CCCM-TR/2020 du 05 Novembre 2020 notifiant l'avis favorable de la Commission Centrale de Passation des Marchés de Travaux sur la procédure d'attribution de la Demande de Proposition susvisée ;

Considérant le procès-verbal de négociation du 18 Décembre 2020 ;

Considérant l'Avis de non objection de la Banque mondiale sur le Rapport d'évaluation combiné et projet de marché négocié du 23 Décembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}– Le Groupement « **CIRA SAS / ECCAM**», BP : 5716 Bamako – Tél. : (223) 20 24 32 34 est déclarée attributaire du marché relatif à la Demande de Proposition susmentionnée pour le montant et délai ci-après :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
GROUPEMENT CIRA SAS / ECCAM	869.258.710 FCFA HTVA	Trente-cinq (35) mois
BP : 5716 Bamako – Tél. : (223) 20 24 32 34	1.036.591.011 FCFA TTC	DOUALA le 31 Décembre 2020

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

DECISION N°3207/D/MINSANTE/CEPS-BID DU 28 DEC 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'AUDIT DES COMPTES A LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS SANTE-BID-PETVISIDAME, POUR LES EXERCICES 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. (CEPS-BID/MINSANTE).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Maître d'Ouvrage

VU la Constitution ;

VU la Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020;

VU L'ordonnance n° 2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de finances 2020;

VU le Décret N°2013/093 du 03 Avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique;

VU le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret N°2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

VU le Décret N°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

VU la Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instruction relative à l'exercice des lois de finances au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

VU la Demande de Proposition Restreinte N°D56-205/DDPR/MINSANTE/CEPS-BID/CSPM/2020 du 8/04/2020 ;

VU L'Avis de Non Objection de la BlSD du 20 décembre 2020 pour la signature du Contrat.

Decide :

Article 1^{er} : Le Cabinet ARC Audit et Consulting Sarl, BP : 6297 Yaoundé est déclarée attributaire du contrat pour le recrutement d'un cabinet en vue de l'audit des comptes à la cellule d'exécution des projets SANTE-BID, pour les exercices 2019, 2020, 2021, 2022, 2023.

LOT	DELAI	OBJETS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC
Unique	2019-2023	L'AUDIT DES COMPTES A LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS SANTE-BID-PEDVISIDAME, POUR LES EXERCICES 2019, 2020, 2021, 2022, 2023	ARC Audit et Consulting Sarl	16 516 125 F CFA

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 28 Décembre 2020

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone/ Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 **www.armac.com**



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
📠 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.armac.com
✉ Email : pridesoft@armac.com